

N°106 - Juin 2021

Toute l'actualité de votre commune



Le Petit Capellau

Le Mot du Maire

page 3

Informations Municipales

Relevé des délibérations du conseil municipal	p.4 à 6
Maison de santé pluridisciplinaire	p.7
Programme immobilier au 47, rue de l'Europe	p.7
Le budget 2021	p.8 et 9
Tourisme : la taxe de séjour obligatoire	p.10
La taxe d'aménagement	p.10
Le prix de l'eau baisse en 2021 !	p.10
Dispositif d'éradication des chaudières polluantes	p.11
Nouveau compteur communicant "Gazpar"	p.11
Découvrez la commune en vous amusant !	p.12
Comment flasher un QR Code	p.12
Les supports municipaux de communication	p.13
Hommage à Samuel Paty	p.14
11 novembre et 8 mai, des cérémonies particulières	p.14
Le "Capalvi" remis à flot	p.14
Le minibus a fait peau neuve ...	p.15
Championnat National VTT à La Chapelle Saint Aubin	p.15
Infos COVID 19	p.16
Du nouveau sur la commune ...	p.17
La Gendarmerie vous informe	p.18
Du changement chez les agents de la collectivité	p.19
Ambition Armées-Jeunesse	p.20 et 21

Cadre de Vie

Un peu de civisme et de savoir vivre... SVP !	p.22 et 23
Embellissement de la commune	p.24 et 25
Gestion et entretien du patrimoine communal	p.26
Écopaturage - Les moutons et les brebis sont de retour	p.27
Du tri à faire dans ses poubelles	p.27

Vie Sociale

Le CCAS, Centre Communal d'Action Sociale. Un service d'accompagnement et d'écoute	p.28 et 29
Les Menus Services, portage de repas à domicile	p.30
Plan de prévention des risques d'une canicule	p.30
Repas et spectacles des aînés	p.31
Besoin d'un médecin le soir ou le week-end ? Composez le 116 117 !	p.31
État civil	p.31

Enfance - Jeunesse

La vie au Groupe Scolaire	p.32
Dispositif d'accueil des enfants des personnels prioritaires	p.32
Du nouveau au restaurant scolaire	p.33
Été 2021 - Des activités pour toutes et tous	p.33

Vie Culturelle

La vie culturelle municipale est toujours présente	p.34
La bibliothèque municipale	p.35

Vie Sportive

ASCA Section Basket	p.36
ASCA-Lavardin Section Tennis de Table	p.36
ASCA Section Volley	p.37

Vie Associative

Amicale Accordioniste	p.38
Capel Singers	p.38
L'Hémiole - École de Musique ...	p.39
Danse Country	p.39
Génération Mouvement	p.40
ARC Randonnée	p.40
ARC - Atelier de recherche en histoire locale	p.41
Les Amis de Saint Christophe ...	p.42
Union Syndicale Apicole Sarthoise	p.42

A noter sur votre agenda

page 43

La Chapelle Saint Aubin utile

page 44

**Chères capellaubinoises,
Chers capellaubinois,
Chers amis.**

Au moment où j'écris ces quelques lignes, les mesures sanitaires s'assouplissent progressivement avec la reprise des activités sportives et culturelles, les commerces également.

Notre commune va retrouver son dynamisme.

L'élan vaccinal semble depuis trois mois prendre une dimension qui nous permet d'imaginer un été proche de la normale.

Je veux d'abord retenir que la solidarité sous toutes ses formes, nous a permis de traverser les moments les plus difficiles, un grand merci à vous tous.

Comme vous avez pu lire dans la presse, le projet de la maison de santé pluridisciplinaire que nous devons construire n'a pas reçu l'approbation des praticiens. Je vous en donne l'explication en page 7 de ce bulletin.

Depuis le 15 avril, nous accueillons Madame Charmetant dentiste dans l'ancien cabinet dentaire rue Sainte Geneviève. Une étude est en cours pour accueillir un second praticien.

Dès cet été, le centre de loisirs va reprendre et le bassin d'apprentissage sera ouvert pour les enfants de 3 à 12 ans.

Dans le domaine des travaux, le bailleur social Podeliha construit 4 logements "dits" sociaux à la place de l'ancienne propriété du 43, rue de l'Europe.

La construction de la Mairie s'achève. Le personnel administratif et les élus devraient aménager courant de l'été.

Les Capellaubinois seront conviés à une visite avant l'inauguration.

Du changement dans le personnel communal, certains remplacements ont eu lieu. Ainsi, Andy a intégré les services techniques le 1^{er} avril.

Le 1^{er} mai, nous avons accueilli Clémence et Adrien, les nouveaux gardiens du Centre de Saint Christophe.

Puis le 1^{er} juin, Benoit a pris ses fonctions de responsable des services techniques.

Bienvenue à ces nouveaux agents municipaux.

Pour terminer, je vous souhaite à toutes et à tous un excellent été, prenez soin de vous.

**Joël LE BOLU,
Maire de La Chapelle Saint Aubin,
Vice-président de Le Mans Métropole.**



Relevé des délibérations du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni **les 29 septembre et 14 décembre 2020 ainsi que les 15 mars et 14 avril 2021.**

Les procès-verbaux sont consultables en Mairie et sur le site internet de la commune www.lachapellesaintaubin.fr, rubrique "Conseil municipal", dossier "Réunions de Conseil".

Les séances ont porté sur les thématiques suivantes : l'administration générale, l'urbanisme, les finances, les affaires immobilières et l'enfance-jeunesse.

L'Administration Générale

Classement de la route de Palluau

Le conseil municipal a approuvé le classement des chemins ruraux n°6 et n°8, plus connus sous la dénomination "Route de Palluau" ou "Chemin de Palluau", en voies communales et demandé leur transfert auprès de Le Mans Métropole dans la mesure où ces voies répondent aux critères d'intégration dans le domaine public routier communautaire.

Achat d'électricité pour la période 2022-2024

Le conseil municipal entérine le principe d'une convention avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) se rapportant au marché d'électricité sur la période 2022-2024 dont l'offre est proche de celle qui était mise en œuvre dans le cadre du groupement d'achat d'électricité piloté par Le Mans Métropole auquel adhérerait la collectivité et actuellement en cours de restructuration.



Projet de résidence seniors

Le conseil municipal a donné son accord de principe pour le projet de résidence seniors ainsi que d'en confier la réalisation au groupement Sarthe Habitat.

La résidence serait implantée sur un foncier d'environ un hectare situé à proximité du lotissement et du bois des Chênes ainsi que du centre technique municipal.

Le programme apporterait une offre diversifiée composée de pavillons individuels locatifs et d'appartements locatifs labellisés "Habitat Senior Services" à laquelle pourraient prétendre les personnes dont les ressources seraient supérieures aux plafonds d'accès à l'habitat social ainsi que d'une salle

Transfert de compétences à Le Mans Métropole

• En matière de lutte contre l'incendie

Le conseil municipal a approuvé le transfert à Le Mans Métropole à compter du 1^{er} janvier 2021 de la compétence de "Défense extérieure contre l'incendie" qui comprend d'une part, le service public avec notamment la gestion matérielle des points d'eau d'incendie et d'autre part, le pouvoir de police administrative spéciale dans le cadre d'une mutualisation des équipements et d'une harmonisation des modes de fonctionnement.

• En matière sportive

Le conseil municipal a approuvé le transfert à Le Mans Métropole à compter du 1^{er} janvier 2021 des compétences "Soutien aux clubs sportifs professionnels" pour les clubs qui appartiennent à une ligue professionnelle et évoluent au premier, deuxième ou troisième niveau national et "Nouveaux équipements sportifs structurants de dimension communautaire" concernant la création d'équipements pouvant permettre l'organisation de grands événements.

École de musique "L'Hémiole"

Mme Martine Breton a été désignée en qualité de représentante du conseil municipal au conseil d'administration de l'association "L'Hémiole".

"Espace Culturel L'Orée du Bois"

La salle des fêtes située sur le site de Saint Christophe a été dénommée "Espace Culturel L'Orée du Bois".

L'Urbanisme

commune susceptible d'accueillir des services pour les résidents (coiffeur, manucure, pédicure, ...) ou manifestations festives, sociales.



Les Finances

Tarifs 2021

- Salles, concessions du cimetière et opérations funéraires, barrières de voirie, grilles d'exposition
Les tarifs ont été reconduits pour 2021.

• Buvette des spectacles

Le tarif des sodas non alcoolisés, des jus de fruits non gazeux, du cidre et de la bière a été revalorisé pour s'établir à 2 €. Le droit à une consommation gratuite offerte a été supprimé, les autres tarifs demeurent inchangés.

Capture d'animaux errants

Des frais forfaitaires de gestion administrative ont été institués à compter du 1^{er} janvier 2021 d'un montant de 80 € par intervention de capture en sus de la refacturation du coût de celle-ci par le prestataire.



Subventions et participation

• Exercice 2020

- Une participation communale répartie sur trois années d'un montant total de 1 920 € TTC a été validée pour finaliser le financement du "minibus".

- Une subvention de 1 500 € est octroyée à l'association Groupe de Secours Catastrophique Français pour la reconstruction du Liban.

- Une subvention de 2 500 € est versée à l'association des Maires et Présidents d'intercommunalité des Alpes Maritimes pour les communes sinistrées victimes de la tempête "Alex".

- Une subvention de 100 € est allouée à l'œuvre Nationale du Bleuet de France qui accompagne les anciens combattants et victimes de guerre et soutient les actions mémorielles.



• Exercice 2021

- Le montant total des subventions octroyées s'élève à 120 400 € pour les associations (cf détail [page 9](#)) dont 6 145 € à titre de réserve pour des affectations ultérieures.

- Une subvention de 22 161,44 € a été octroyée au SIVOM de l'Antonnière pour l'enseignement musical dispensé par l'association École de Musique de l'Antonnière - l'Hémiole.

- La subvention de 8 000 € a été reconduite pour le Centre Communal d'Action Sociale.

Taux d'imposition 2021

L'année 2021 sera marquée par la suppression de la recette de taxe d'habitation. Elle sera compensée par une augmentation du produit de foncier bâti et par l'ajout de la part perçue jusqu'en 2020 par le Conseil départemental à celle de la commune. Ce qui porte le taux à 28,69 % au titre d'une neutralité fiscale.

Les taux d'imposition communaux, inchangés depuis 1998, ont été reconduits pour un produit attendu de 2 125 055 €.

Taxes	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Taux 2021	Produit attendu
Taxe foncière (bâti)	5 741 000 €	28,69 %	1 647 093 €
Taxe foncière (non bâti)	56 100 €	34,40 %	19 298 €
Contribution foncière des entreprises	3 480 000 €	13,18 %	458 664 €

Attribution de marchés

Le marché portant sur la mise à disposition des fonctionnalités de base de l'interface d'administration "Illiwap Premiers Pas" a été attribué à la société Illiwap - groupe Diagram - 40 rue des Acières - 42 000 Saint Etienne

pour une durée d'une année à compter du 1^{er} novembre 2020, renouvelable par tacite reconduction, au prix annuel de 550 € HT.

Budget 2021

Le budget 2021 s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 6 468 000 € en section de fonctionnement et à la somme de 5 990 000 € en section d'investissement.

Il est présenté dans le détail [pages 8 et 9](#).





Acquisition du cabinet dentaire

Le conseil municipal a approuvé l'acquisition foncière auprès de Mme Catherine Fontaine-Dechaume de l'ensemble immobilier situé 79, rue de l'Europe, constitué par les parcelles cadastrées section AA n° 176, 327 et 330 pour une contenance totale de 478 m².

Les Affaires Immobilières

Location du cabinet dentaire

Un bail professionnel à compter du 1^{er} mars 2021 a été signé avec la docteure Oana Charmetant concernant le cabinet dentaire sis 79 rue de l'Europe au prix net annuel de 4 200 € révisable chaque année à la date anniversaire. La docteure Charmetant est installée depuis le 1^{er} avril.

Convention de mise à disposition des installations sportives

La convention avec l'association sportive de La Chapelle Saint Aubin pour la mise à disposition des installations sportives a été redéfinie suite à l'évolution du site : création de nouveaux vestiaires de football, d'un club house de football ainsi que des courts couverts de padel.

L'Enfance-Jeunesse

Accueil municipal de loisirs été 2021

L'accueil de loisirs pour les enfants âgés de 3 à 12 ans sera reconduit pour la période du mercredi 7 juillet au vendredi 27 août.

La rémunération des animateurs, les tarifs à la semaine ainsi que les modalités de règlement par les familles ont été arrêtés.

Les tarifs pour les mini-camps à la semaine organisés à la base de loisirs May'Loisirs de La Haie-Traversaine (Mayenne) du 19 au 23 juillet et à La Ferté Bernard du 16 au 20 août ont été définis.



Le partenariat avec l'association Notre Dame de Perseigne pour les séjours sera renouvelé.



Inscriptions au restaurant scolaire

Les nouvelles modalités d'inscription au restaurant scolaire, à savoir une inscription préalable auprès du service enfance et une réservation des repas en ligne, sont entrées en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le conseil municipal a pris acte de l'ensemble des documents relatifs au contrôle, par la Chambre Régionale des Comptes, des comptes et de la gestion de Le Mans Métropole sur les exercices 2014 et suivants et des réponses qui y ont été apportées, ainsi que du rapport annuel 2019 d'activités de Le Mans Métropole et de ceux concernant le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et du service de l'eau et de l'assainissement.

Ils sont consultables en mairie et sur le site de Le Mans Métropole.

Comptes rendus divers

Maison de santé pluridisciplinaire

A la fin du premier semestre 2020, plusieurs professionnels de santé, au motif de locaux insuffisants pour répondre à un bon fonctionnement d'échanges entre praticiens, de confidentialité voire d'accueil de nouvelles spécialités, m'ont sollicité pour examiner les conditions de faisabilité de construction par la commune d'une maison de santé pluridisciplinaire.

Dans sa séance du 29 septembre 2020, le conseil municipal, soucieux de satisfaire l'intérêt général, a répondu favorablement à la demande exprimée :

- d'une part, en affectant à ce projet la parcelle communale de 3 518 m² située dans Cœur de Vie à l'angle de la rue de Paris et de la rue de Bruxelles ;
- d'autre part, en recourant à un programmiste pour préciser les besoins ainsi qu'à un assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagner afin de conduire à bien et dans les meilleurs délais cette opération.

Ce projet était attrayant puisque de nombreux praticiens relevant d'autres spécialités exerçant en dehors de la commune se sont déclarés intéressés pour rejoindre la nouvelle structure.

Des subventions nécessaires à l'équilibre financier pour environ 50 % du coût du programme ont été recherchées auprès de la Région des Pays de la Loire, du Conseil départemental, de Le Mans Métropole et de l'État via la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

Suivant les orientations des instances sanitaires nationales, l'obtention de ces subventions est

conditionnée à la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle.

Celle-ci nécessite préalablement un investissement en temps de plusieurs praticiens pendant environ une année, avant qu'un agrément ne soit délivré par l'Agence Régionale de Santé.

Conscientes de l'investissement par ces professionnels, la commune et la Métropole n'auraient pas manqué d'examiner les mesures à mettre en œuvre pour compenser financièrement le temps à consacrer.

De plus, un engagement aurait été pris pour ne pas faire supporter aux personnes restantes le loyer d'un cabinet qui serait devenu vacant par suite d'un départ à la retraite ou d'une mutation.

Le 19 mars dernier, les acteurs médicaux et paramédicaux en exercice sur La Chapelle Saint Aubin ont fait connaître leur décision de renoncer au projet.

Le conseil municipal a pris acte de la position adoptée.

Sans être préjudiciable, celle-ci n'en est pas moins regrettable, privant la population capellaubinoise de meilleures conditions d'accueil et d'une offre de services para-médicaux complémentaires.

Néanmoins, vos élus maintiennent la réservation du terrain et restent ouverts pour étudier avec bienveillance toute nouvelle demande qui serait exprimée.

Joël Le Bolu, votre Maire.

Programme immobilier au 47, rue de l'Europe

En lieu et place de la maison qui appartenait à la famille Guittet, située à l'angle de la rue de l'Europe et de l'allée Roland de Lassus, un programme immobilier porté par le bailleur social Podéliha est actuellement en cours de construction.



La phase de démolition s'est achevée début avril. La parcelle ainsi dégagée accueillera quatre logements individuels locatifs de type T4 dotés chacun d'un jardin et d'un garage.

Cette opération permettra également un élargissement de la rue de l'Europe et la création de cinq places publiques de stationnement.

Les logements devraient être livrés en avril 2022.

LE BUDGET 2021

DE LA COMMUNE DE
LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Conseil municipal du 14 avril 2021

Budget 2021 de la commune

Le Budget 2021 s'équilibre à **12 458 000 €** dont :

- **6 468 000 €** en section de Fonctionnement
- **5 990 000 €** en section d'Investissement

120 000 €
Résultant des autres
produits de gestion

160 684 €
Résultant des dotations
et des participations

96 000 €
Provenant des produits des
services et du domaine

2 756 000 €
Provenant des impôts
et des taxes

3 299 816 €
Venant de l'excédent
antérieur reporté

35 500 €
Émanant des produits
exceptionnels

Les recettes

La section de
Fonctionnement
6 468 000 €



530 €
De charges exceptionnelles

1 300 000 €
Pour les charges de personnel

122 111 €
Dédiés aux amortissements

3 491 000 €
De virement à la section
d'investissement

1 090 000 €
Dédiés aux charges à
caractère général

150 000 €
Réservés aux dépenses
imprévues

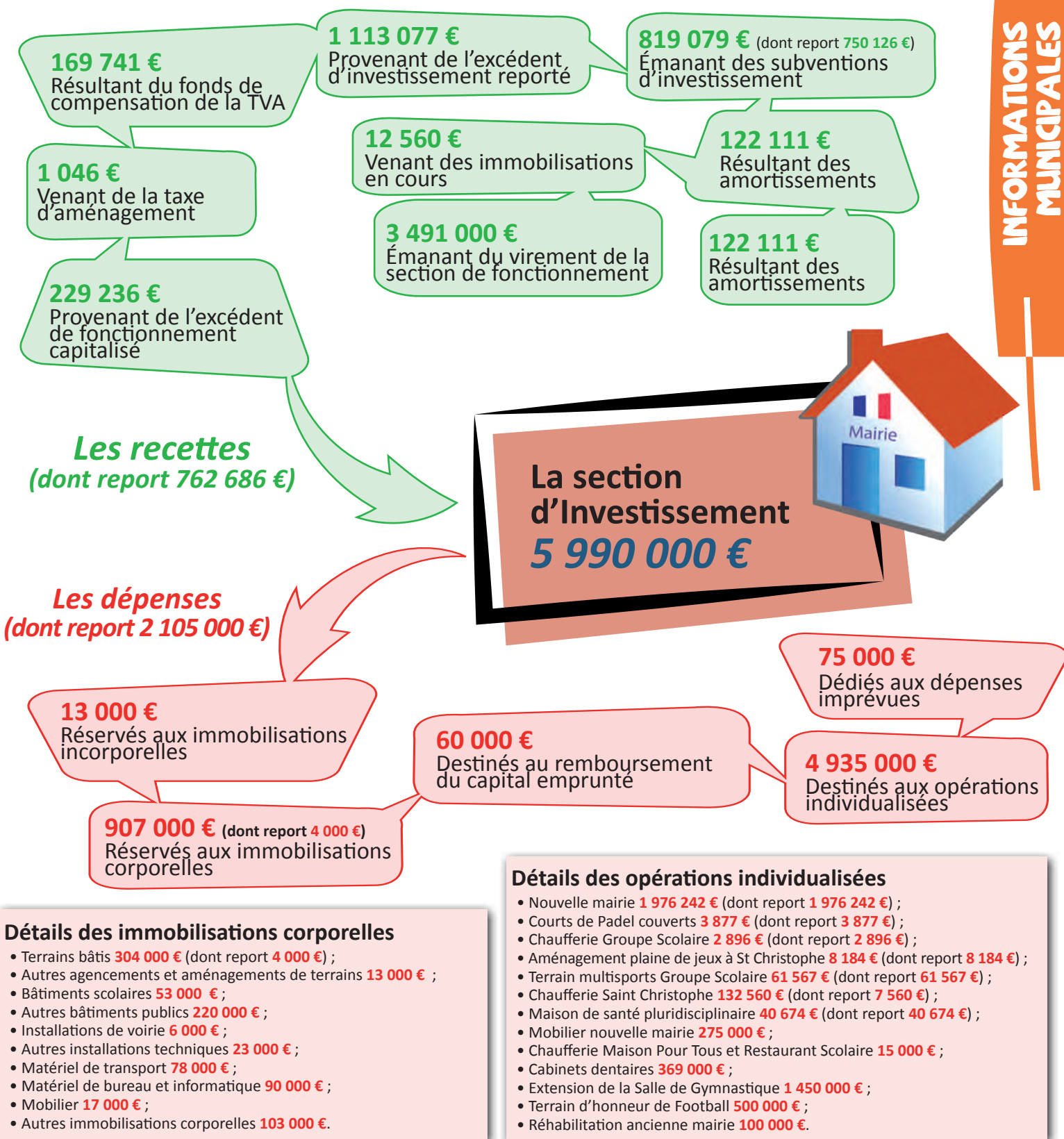
45 000 €
Réservés à l'atténuation de
produits

5 000 €
de dotations aux provisions
semi-budgétaires

4 359 €
Destinés aux charges
financières

260 000 €
Destinés aux autres charges
de gestion courante

Les dépenses



Pour l'année 2021, le montant des subventions allouées aux associations s'élève à 120 400 €.

• Amicale Sportive de La Chapelle Saint Aubin :	49 608 €	• Les Restos du Coeur de la Sarthe :	1 000 €
• ASCA (concours spécifique pour mobilier, matériel et récompenses) :	10 837 €	• AFM Téléthon délégation de la Sarthe :	1 000 €
• Les Amis de Saint Christophe :	18 000 €	• Amicale Accordéoniste :	800 €
• Accueil Éducatif Extra Scolaire :	16 000 €	• Encourage'Mans :	700 €
• Coopérative scolaire :	2 600 €	• Club des Retraités - Générations Mouvement :	550 €
• Vélo Club de Conlie (grand prix de la municipalité) :	2 000 €	• Section locale UNC-AFN-Soldats de France :	400 €
• Pain contre la Faim :	1 500 €	• Antonnière Judo Club	60 €
• Avenir Réalité La Chapelle Saint Aubin (ARC) :	1 200 €	• Fédération Sportive et Gymnique du Travail (organisation des championnats de France VTT)	5 000 €
• ASCSA Country :	1 000 €	• Somme non affectée (réserve) :	6 145 €
• Les P'tits Lutins de Saint Aubin :	1 000 €		
• Les Petits Bourdons :	1 000 €		

Tourisme : la taxe de séjour obligatoire

Le Mans Métropole, compétente en matière de promotion du tourisme, applique une taxe de séjour depuis le 1^{er} janvier 2019 sur ses 19 communes membres.

Destinée à valoriser l'accueil touristique du territoire, cette taxe est acquittée par toute personne majeure séjournant dans un hôtel, une location de vacances, une chambre d'hôtes, un meublé de tourisme ou tout autre type de location saisonnière. Elle est collectée par l'hébergeur ou la plateforme de réservation (lorsqu'elle est intermédiaire de paiement) qui la reverse ensuite à Le Mans Métropole.

Son montant est calculé en fonction du type et de la catégorie de l'hébergement, du nombre de personnes majeures et du nombre de nuitées passées, à partir



d'une grille tarifaire. En vue de faciliter leurs démarches, Le Mans Métropole met gratuitement à disposition des hébergeurs (professionnels ou non) une application de gestion de la taxe de séjour :

<https://taxe.3douest.com/lemans.php>

Les hébergeurs mettant à disposition un meublé de tourisme ou une chambre d'hôtes doivent au préalable effectuer une déclaration en mairie (dans la commune du bien mis en location).



Pour tout renseignement :

Émilie Hamard, correspondante taxe de séjour Le Mans Métropole

Tél : 02 43 47 37 27 - Mail : taxedesejour@lemansmetropole.fr

www.lemansmetropole.fr/taxe



La taxe d'aménagement est une taxe due en France par le propriétaire d'un bien immobilier dès lors que ce dernier dépose un permis de construire ou une déclaration préalable de travaux (construction de maison individuelle ou agrandissement : abri de jardin, piscine, ...). Elle frappe ainsi les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments déjà existants. Sont également concernés les travaux qui aboutissent à un changement d'affectation, c'est à dire d'usage, des exploitations et coopératives agricoles.

Créée en 2012, elle remplace notamment la taxe locale d'équipement (TLE) et ne doit pas être confondue avec la

La taxe d'aménagement

taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Son calcul est fait par les services des impôts après dépôt des documents officiels en Mairie et porte sur 12 points (superficie de la construction, places de parking, ...).

Son montant est composé de trois parts : communale, départementale et régionale (uniquement en Région Île de France).

Chaque entité territoriale est libre de fixer son taux, ce qui veut dire que celui-ci varie d'une commune à une autre.

Son montant peut être de plusieurs milliers d'euros. Elle est payable en deux fois à la 1^{er} et à la 2^{ème} date anniversaire de l'acceptation de l'autorisation d'urbanisme (permis de construire ou déclaration préalable).

Calculez simplement votre impôt en vous connectant sur le site internet ci-dessous et bénéficiez d'une attestation de calcul à utiliser dans votre plan de financement :

www.taxe-amenagement.fr

Le prix de l'eau baisse en 2021 !

La création de la communauté urbaine de l'eau au 1^{er} janvier 2018 a permis à Le Mans Métropole de piloter complètement sa politique de l'eau et d'exercer pleinement sa compétence. La gestion saine et rigoureuse de ce service permet aujourd'hui de proposer un prix unique et harmonisé à la baisse du m³ d'eau sur l'ensemble de la Métropole.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2021, les communes du Mans Métropole connaissent une baisse de 5,28% de la facture d'eau (assainissement compris). Cette baisse s'explique par

l'harmonisation et l'alignement des tarifs sur ceux en cours au Mans.

Le Mans voit ses tarifs se stabiliser, tandis que les 18 communes de la Métropole bénéficient elles d'une réduction.

Le prix du m³ est ainsi passé de 1,28 € HT à 1,13 € et le tarif de l'abonnement de 44,31 € HT à 37,80 €.

Un tarif de 1,19 € du m³ sera appliqué pour ceux qui dépassent les 250 m³.





*
C'est le bon moment
pour dire
adieu à
votre vieille
chaudière !

... et participer à la lutte contre le changement climatique !

C'est le bon moment pour dire adieu à votre vieille chaudière, et participer à la lutte contre le changement climatique !

Dans le cadre de son engagement en faveur de la qualité de vie et de l'environnement, Le Mans Métropole a choisi de s'associer à GRDF, le gestionnaire du réseau local de distribution de gaz pour l'opération :

"C'est le bon moment pour dire adieu à votre vieille chaudière !"

Dispositif d'éradication des chaudières polluantes

Le but de cette opération est de vous accompagner dans la conversion de votre chauffage au fioul au profit d'une installation de chauffage au gaz, une énergie compétitive et plus respectueuse de l'environnement grâce à la part grandissante de gaz vert injecté dans les réseaux de la métropole.

Cette opération se déroule sur la commune jusqu'au 18 juillet.

Durant cette période et grâce au partenariat, le branchement au réseau gaz est offert !

Cette offre s'ajoute aux aides de l'État en faveur de la rénovation énergétique pouvant couvrir jusqu'à 75 % du coût de l'installation d'une nouvelle chaudière gaz. L'Espace Conseil FAIRE du Mans est à votre disposition pour vous accompagner dans ces démarches.

Vous souhaitez en savoir plus ?

- ✓ Rendez-vous sur le site internet dédié à l'opération : <https://sites.grdf.fr/web/le-mans-metropole>
- ✓ Ou contactez directement l'interlocutrice GRDF, Aurélie Grenier au 06 45 96 37 30.

Nouveau compteur communicant "Gazpar"

Depuis le mois de février, GRDF déploie sur notre commune le nouveau compteur communicant "Gazpar" auprès des foyers raccordés au réseau de distribution de gaz naturel.

Ce boîtier orange mesure la consommation de gaz, quel que soit le fournisseur d'énergie, et transmet les données quotidiennement à distance.

Avec ce dispositif, chacun peut accéder à ses données de consommation de façon quotidienne et bénéficier d'outils simples permettant d'optimiser sa consommation via un espace personnalisé et sécurisé sur le site : www.grdf.fr

Les données mensuelles seront quant à elles directement transmises aux fournisseurs d'énergie.

L'un des objectifs visés par Gaz Réseau Distribution France (GRDF) est de faciliter la compréhension des consommations pour contribuer, par la suite, à une meilleure efficacité énergétique.

Rappelons que ces compteurs sont installés gratuitement (11 millions de clients devraient être équipés d'ici 2022) et qu'ils ne modifient ni le contrat client, ni le prix de la fourniture de gaz naturel.

Les occupants des habitations concernées seront prévenus par courrier indiquant le nom de l'entreprise de pose et les modalités pratiques.



Pour toute question relative au déploiement du compteur communicant gaz, un seul numéro :

09 70 73 65 98
du lundi au vendredi de 8h à 21h
et le samedi de 8h à 20h (prix d'un appel local).

Plus d'infos sur : www.grdf.fr/contact-particuliers



Découvrez la commune en vous amusant !

Pour une approche ludique, éducative ou sportive de la randonnée, un parcours permanent d'orientation s'adressant à tout public vous permet de découvrir autrement la commune et son patrimoine à l'aide d'une carte et éventuellement d'une boussole.

Le but est de retrouver des balises numérotées et de poinçonner une carte.

Le parcours a vu le jour en février dernier à l'initiative de Madame Sophie Guinois, conseillère municipale de 2014 à 2020, et de Monsieur Yann Richard, responsable de la section Course d'Orientation de Le Mans Athlétisme 72.



Le parcours d'orientation

C'est une activité accessible à tous (familles, scolaires, sportifs, marcheurs, ...) qui est naturelle, sportive, ludique ou stratégique.

Une carte vous permet de découvrir le parcours en courant ou en marchant.

Le but est de pratiquer une activité de pleine nature et de partir à la recherche de bornes ou de balises disséminées sur l'ensemble de la commune en s'aidant d'une carte détaillée.

Pour valider le parcours, il suffit de poinçonner votre feuille à l'aide de la pince encastree dans la borne.



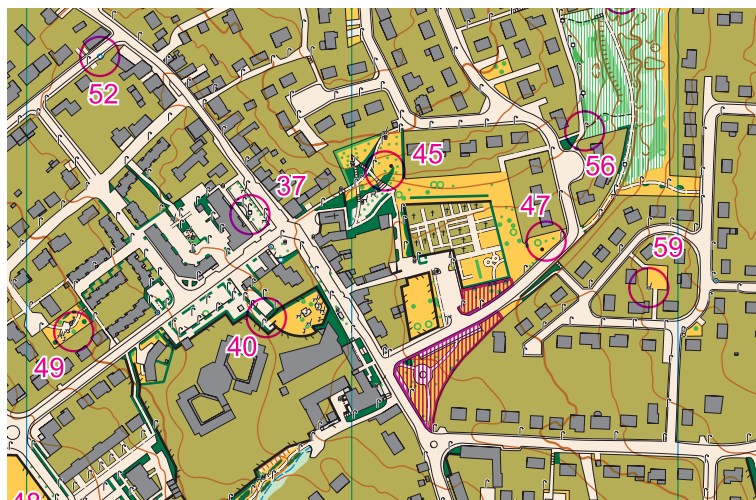
Exemple de balise à retrouver

Comment trouver les balises ?

Retrouvez une balise dans la commune et son numéro vous indiquera son emplacement sur la carte. Cette balise sera le départ du parcours. Observez le paysage et les éléments du terrain. Vous pourrez ainsi orienter la carte et choisir votre itinéraire.

Vous n'êtes pas obligés de faire l'intégralité du parcours, vous pouvez très bien choisir de valider quelques balises seulement.

Vous trouverez sur la carte des définitions pour vous aider à trouver les balises (arbre remarquable, banc, ...).



La carte du parcours d'orientation

C'est un outil indispensable pour s'orienter qui permet :

- de se situer sur le parcours ;
- de distinguer les chemins, les trous, les fossés, les clôtures, les arbres, le mobilier urbain, ... ;
- de choisir le meilleur itinéraire entre deux balises ;
- de calculer la distance entre deux bornes.

Regardez bien la légende sur la carte.

Comment obtenir la carte ?

En vous rendant en Mairie ;

En téléchargeant la carte sur : www.lachapellesaintaubin.fr/parcours-permanent-orientation/ ;

En scannant le QR Code ci-dessous avec votre téléphone.



Bonne découverte ou redécouverte de notre commune. Amusez-vous et surtout ne perdez pas le nord !

Comment scanner un QR Code ?

Si votre smartphone ou tablette n'est pas équipé pour lire les QR Codes présents dans ce bulletin, vous pouvez installer une application comme par exemple "QR Reader".

Une fois l'application lancée, il suffit de pointer son téléphone vers le QR Code et de suivre le lien qui s'affiche.



Les supports municipaux de communication

Dans le but de créer de la proximité et du lien avec les Capellaubinoises et les Capellaubinois, mais aussi dans le but de communiquer avec l'ensemble des habitants, les élus ont choisi de multiplier les supports de communication et d'y annoncer de façon régulière les informations de votre commune.

Les revues municipales

- Le Petit Capellau
- Le bulletin EVA
- La lettre du Maire

4 possibilités de suivre les actualités en temps réel !

- Événements, réunions, fêtes de village, incidents, coupures d'eau ou d'électricité, fuites de gaz, alertes météo, consignes sanitaires, ...
- Recevez toutes les infos de la commune directement sur votre téléphone en seulement 3 étapes :
 - ✓ Téléchargez l'application illiwap depuis Google Play (Android) ou AppStore (iOS) ;
 - ✓ Recherchez votre commune. Entrez manuellement le nom de la commune dans la barre de recherche de votre application ou scannez le QRCode via le lecteur intégré.
 - ✓ Suivez votre commune. Cliquez sur le bouton SUIVRE pour vous abonner à l'actualité de la commune.

Vous recevrez ainsi les notifications sur votre smartphone. Tous les messages que vous recevrez seront disponibles dans le fil d'actualité de votre application pendant 30 jours.

Facebook

La page FaceBook : **Mairie-de-la-Chapelle-Saint-Aubin**



Scannez ce QR Code via le lecteur intégré.



Application Illiwap



illiwap, c'est l'application SANS INSCRIPTION et GRATUITE

Pas d'email, pas de téléphone, aucune coordonnée, pas de fichier.
Téléchargement gratuit et sans engagement.

Site internet

Le site internet : www.lachapellesaintaubin.fr



Panneau d'informations

Le panneau d'informations lumineux : rue de l'Europe, devant la Mairie



Hommage à Samuel Paty

Initiée par l'Association des maires de France et largement relayée par le conseil municipal, l'émouvante cérémonie d'hommage à Samuel Paty, le professeur assassiné le 16 octobre 2020, a rassemblé le mercredi 21 octobre dernier une petite centaine de Capellaubinois, place des Commerces.



Photo Ouest France

11 novembre et 8 mai, des cérémonies particulières



Le mercredi 11 novembre dernier, comme dans toutes les communes de France, compte tenu de la situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire et aux mesures de confinement, la cérémonie commémorative de la Victoire de 1918 s'est déroulée en comité restreint.

Après avoir déposé les gerbes de fleurs en hommage aux morts de toutes les guerres, Joël Le Bolu, maire, a prononcé le discours en présence d'élus, de Madame Elshoud, Conseillère Départementale, du Lieutenant Irr, Commandant de la communauté de brigades de Gendarmerie, et de membres des Anciens Combattants.

Cette année, la cérémonie n'a pas pu être précédée de l'office religieux ni suivie du vin d'honneur comme les années précédentes.

Comme les circonstances l'imposaient, la cérémonie du 8 mai a également été célébrée en petit comité.

A 11 heures, le maire accompagné d'élus, des personnalités civiles et militaires, et des représentants des Anciens Combattants se sont rendus au Monument aux Morts pour un dépôt de gerbes et la lecture du message du secrétaire d'État aux Anciens Combattants.

Cette modeste cérémonie, sans public, fût néanmoins empreinte d'une forte émotion.

Le "Capalvi" remis à flot



Lundi 15 mars dernier, le personnel des ateliers municipaux de La Chapelle Saint Aubin a remis le "Capalvi" à l'eau non loin du lieu-dit *Le Moulin aux Moines*.

"Capalvi", c'est le bac à chaîne appartenant aux deux municipalités de La Chapelle Saint Aubin et de Saint Pavace qui permet de traverser la rivière de la Sarthe entre ces deux communes riveraines. Il avait été mis en service en novembre 2018.

Au début de l'hiver, il a été remis aux ateliers municipaux de la commune.

Ainsi, les piétons et les vélos peuvent à nouveau utiliser le bac. Pour embarquer sur le "Capalvi", pas besoin d'une compétence navale précise, mais plutôt d'une bonne paire de bras pour tirer sur la chaîne qui fait avancer l'esquif.

Le minibus a fait peau neuve

Certains observateurs ont pu remarquer que le minibus de la commune avait changé d'apparence avec des encarts publicitaires.

En 2017, la commune et la société Visiocom ont signé une convention d'utilisation d'un Renault Trafic 9 places. La société a fourni le véhicule et s'est occupée de rechercher des annonceurs locaux tandis que la commune a pris à sa charge l'assurance et l'entretien du véhicule.

En septembre 2020, après 3 années de collaboration, un nouveau partenariat triennal a été signé avec les mêmes conditions que le précédent et la société Visiocom a ainsi repris son bâton de pèlerin à la recherche d'annonceurs.

C'est pourquoi, le 22 février dernier, la municipalité a convié les entrepreneurs et commerçants à une cérémonie officielle de remise de clés.

Dans son discours, le maire, Joël Le Bolu, félicitait, malgré son absence à cette cérémonie, la société Visiocom pour son travail et a tenu à remercier chaleureusement les douze partenaires qui ont répondu favorablement à la sollicitation de sponsoring car sans eux le programme n'aurait pu se concrétiser.



Lors de cette sympathique rencontre, chaque annonceur s'est présenté et chacun a pu échanger sur son activité.

Outre les associations locales qui utilisent le véhicule pour leurs déplacements quand leurs activités ne sont pas impactées par la crise sanitaire, le minibus est également mis à la disposition des services de la collectivité, notamment du service enfance et du CCAS avec l'opération "Faire ses courses au Supermarché" lancée en septembre 2017.

Championnat National VTT à La Chapelle Saint Aubin

Le 26 octobre 2019, la commission cycliste FSGT et l'association Sports & Loisirs du CE Renault FSGT ont organisé la 3^{ème} édition de Cross, Cyclo-cross et VTT dans les Bois de Saint Christophe.

Pour toute l'équipe cette épreuve était particulière car elle permettait de valider le circuit pour l'épreuve 2020. Les bretons et les normands s'étaient même déplacés nombreux pour repérer le tracé.

Malheureusement la COVID 19 a perturbé et même interrompu les épreuves cyclistes sur route et VTT pour l'année 2020. Le championnat national VTT, qui devait se dérouler les 11 et 12 juillet 2020, a de fait été reporté aux 10 et 11 juillet 2021.

Mais, au début de l'année 2021, en concertation avec la Fédération et la Mairie, le comité d'organisation a décidé d'organiser le championnat les 30 et 31 octobre prochains, en espérant que les contraintes sanitaires ne viennent pas perturber cette manifestation.

Encore quelques modifications à effectuer et le circuit sera de qualité. Lors des précédentes épreuves, les vététistes avaient trouvé le Centre Saint Christophe agréable. Ces 2 jours devraient accueillir plus de 600 vététistes et leur famille.

Grâce à ce championnat, les commerçants de la commune devraient connaître des retombées économiques et les organisateurs les remercient par avance de leur soutien.

Le dimanche 31 octobre, le Bandas de Sainte Suzanne sera présent avec sa trentaine de musiciens. A 11h00, les musiciens partiront de la Place des Commerces pour rejoindre le Centre Saint Christophe et animeront cette manifestation sportive toute la journée.

Les organisateurs remercient chaleureusement Monsieur le Maire, Joël Le Bolu, et l'adjoint chargé des sports, Joël Jarrossay, ainsi que l'ensemble des élus pour leur soutien à la réussite de cette épreuve.

Ils remercient également les agents des services techniques municipaux de l'aide précieuse apportée à l'organisation de ce championnat.

Vous pouvez retrouver les infos sur le site : www.fsgt72.fr

La commission cycliste FSGT Sarthe et le club de l'ASL du CSE Renault FSGT vous souhaitent un bel été.



Départ de l'épreuve 2019

Le comité d'organisation est à la recherche de chambres d'hôtes, de meublés ou tout autre type de locations sur la commune afin d'accueillir les participants. Si vous avez des disponibilités vous pouvez contacter le responsable local : Monsieur Xavier Raynaud - ✉ : xavier.raynaud2@wanadoo.fr

Infos COVID 19

Dépistage COVID 19

Depuis le début de l'année, l'Agence Régionale de Santé de la Sarthe a organisé sur la commune deux journées de dépistage de la Covid-19.

La première s'est déroulée le samedi 20 février dernier de 9h30 à 13h30 et de 14h30 à 18h00. Cinq personnes de la Protection Civile étaient missionnées par l'ARS pour accomplir le dépistage de 80 patients.

La deuxième a eu lieu le mercredi 26 mai dernier de 11h00 à 19h30. Pour cette opération, six personnes de la société Ecolog étaient mandatées par l'ARS pour réaliser les tests sur une quinzaine de patients.

Lors de ces journées, les patients étaient accueillis place des commerces et les tests se faisaient sous des tentes aménagées à cet effet.

Le test de dépistage ouvert à tous et sans rendez-vous se déroulait ainsi : une personne accueillait le patient avec changement de masque et lavage des mains, pour être ensuite dirigé vers la tente administrative où était pris note de l'identité de la personne. Ensuite, la personne se rendait dans l'autre tente où le secouriste procédait au dépistage. Tous ces secouristes ont été formés pour réaliser les tests RT-PCR.

Les résultats étaient communiqués dans les 24 à 72 heures.



Recyclez vos masques !

La commune de La Chapelle Saint Aubin vous propose depuis le 31 mai dernier d'offrir une seconde vie à vos masques chirurgicaux usagés en les déposant dans les points de collecte de la commune.

Avec cette action, la commune s'inscrit dans une démarche environnementale et durable. Face à la problématique écologique que représente l'utilisation intensive des masques chirurgicaux, la

ville a décidé de mettre en place des points de collecte dans différents lieux du territoire. Ainsi ces masques pourront être recyclés et leur matière plastique valorisée.

Vous pouvez retrouver les points de collecte à l'accueil de la mairie, à la pharmacie, à l'école primaire du groupe scolaire et prochainement à la salle omnisports.

Que deviennent les masques ?

Les masques sont pris en charge par VERSOO dans son unité industrielle près d'Angers.

Après un isolement d'un mois, les containers sont déballés pour contrôle. Les masques sont ensuite broyés puis transformés en granulés de plastique, utilisés pour la production de nouveaux objets en polypropylène.



Container de collecte

Un partenaire de l'économie sociale et solidaire.

Versoo confie la préparation de ses collecteurs à un ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail) partenaire qui réserve un atelier d'une dizaine de personnes en situation de handicap à cette mission.

Les opérations manuelles nécessaires au recyclage sont réalisées par des entreprises d'insertion avec la mise à disposition d'équipes de personnes éloignées de l'emploi.

GESTES BARRIÈRES

ON NE RELÂCHE RIEN !

Port du masque en intérieur et extérieur

Lavage des mains régulier au savon ou au gel

Respect de la distanciation

Même vaccinés, continuons à respecter les gestes barrières !

La Chapelle SAINT AUBIN

Un Distribfrais à la boucherie

Magali et Christophe Brière, les propriétaires de la boucherie de l'Église proposent un nouveau service : "**Le Distribfrais**".

Mis en place depuis le début du mois d'avril, l'appareil réfrigéré est situé dans un local aménagé attenant au magasin et pouvant accueillir une quarantaine de produits du commerce (charcuterie dont des rillettes, plats préparés maison, ...). Il est accessible 24 heures/24 et le paiement se fait en espèces ou par carte bancaire.

Avec le changement des habitudes dû à la crise sanitaire, les époux Brière ont pensé que le Distribfrais pourrait intéresser des personnes rentrant à une heure tardive et qui ne peuvent plus se restaurer à l'extérieur.

Les commerçants ont également mis en place un e-commerce pour faciliter les commandes, qui peuvent être retirées aux heures d'ouverture de la boutique du mardi au samedi de 7h30 à 13h00 et de 15h30 à 19h30 et le dimanche de 8h00 à 12h30.



Les commandes peuvent se faire sur :

- La page Facebook : **boucheriedeleglise72650**
- Le site : <https://boucheriebriere.com/>

Pour une livraison à domicile, n'hésitez pas à contacter la boucherie par téléphone au **02 43 47 63 91**.

Pour information, le magasin sera en travaux du 28 juin au 30 juillet 2021. Le commerce sera fermé mais un étal réfrigéré sera installé place de l'Église afin de pouvoir continuer l'activité commerciale.

Avec son vélo cargo, il répare les vélos au domicile des cyclistes



Aujourd'hui âgé de 38 ans, Fabien Balayet, natif de La Chapelle Saint Aubin, a été développeur informatique pendant douze ans avant de créer en mars 2021 sa micro-entreprise de réparation de bicyclettes à domicile "**Le Vélobipède**".

Ce sportif qui a fait les 24 heures vélo avec son frère et l'ascension du Mont Blanc, ainsi que plusieurs périple au long cours à vélo, transporte 50 kg de matériel dans son imposant vélo cargo, remanié pour plus de praticité. Avant, le matériel était sous une bâche sanglée, mais s'il oubliait de prendre une clé, il fallait tout ressortir. Avec ce capot en bois, c'est plus rapide et le pied d'atelier se fixe dessus.

Le but est, le temps de la réparation, que les gens ne soient pas dépossédés de leur vélo, ou le moins longtemps possible. La première visite permet de diagnostiquer les réparations pour une éventuelle commande de pièces, et en attendant, les gens peuvent continuer à rouler. Et pour les réparations qui ne peuvent être effectuées sur place, une remorque permet de transporter trois vélos.

Adhérent à l'association Les Boîtes à Vélos, l'union des professionnels à vélo, Fabien Balayet privilégie les produits fabriqués en France. Ainsi sa remorque provient d'une entreprise basée à Cesson-Sévigné (35) et le vélo de Ladoix-Serrigny (21).

Il travaille sur devis gratuit et se déplace principalement sur Le Mans et sa métropole.

Pour tout renseignement

☎ : **06 71 49 55 61** le lundi et le samedi de 14h00 à 19h00, du mardi au vendredi de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 19h00).

Courriel : contact@velobipede.fr - Site : www.velobipede.fr

La Gendarmerie vous informe

La gendarmerie de La Chapelle Saint Aubin, partie intégrante de la communauté de brigades qui regroupe également Conlie et Sillé le Guillaume, a un nouveau commandant.

Le major Jean-Michel Mazoué est arrivé à la brigade le 1^{er} mars dernier.

Après avoir fait l'école de gendarmerie de Châtellerault, il a exercé à Luçon en Vendée, à Saint Philbert de Grand Lieu en Loire Atlantique, à Bonifacio en Corse avant de venir à Ancenis, en Loire Atlantique.

Après 31 ans de carrière, La Chapelle Saint Aubin devrait être sa dernière affectation.

La brigade capellaubinoise compte douze gendarmes sous ses ordres.

Parmi eux, l'Officier de Police Judiciaire Aurélien Front, arrivé de la brigade de La Suze en mai 2020, sera promu au grade de Maréchal des Logis Chef en juin prochain après seulement dix ans de carrière.

Quant à Charly Bouteiller, c'est en qualité d'élève gendarme qu'il a intégré la brigade fin 2020 en provenance de l'école de gendarmerie de Montluçon.

La brigade a un nouveau commandant



Le major Jean-Michel Mazoué entouré de Charly Bouteiller et d'Aurélien Front (de gauche à droite)

Photo Catherine Chaillou - Le Maine Libre

Arnaques et escroqueries

Les arnaques et les escroqueries sont quotidiennes. Elles touchent un bon nombre de concitoyens et plus particulièrement les personnes vulnérables ou trop confiantes.

Le site officiel du gouvernement permet de signaler l'arnaque et l'arnaqueur, mais aussi tous les contenus illicites d'Internet au ministère de l'Intérieur : <https://www.internet-signalement.gouv.fr/>

DANS LA RUE

- ✓ Distraction par des inconnus à la sortie d'un commerce ou d'un distributeur.
 - ✓ La personne a repéré votre code lors d'un achat ou d'un retrait. On vous bouscule à la sortie d'un commerce pour dérober votre carte bancaire.
 - ✓ Ne laissez pas votre code avec votre carte bancaire.
 - ✓ N'acceptez pas d'aide d'un inconnu au distributeur.
 - ✓ Faites-vous accompagner si besoin lors d'un retrait au distributeur bancaire.
- En cas de vol :**
- ✓ Faites opposition à votre carte bancaire auprès de votre banque.
 - ✓ Contactez le **17**.
 - ✓ Parlez de ce vol, ne restez pas seul avec ce traumatisme.

A VOTRE DOMICILE

- Repérage de l'isolement par les escrocs.
- Le prénom ou la situation sont des renseignements pour les délinquants.
- Indiquez seulement votre nom de famille, sans signe distinctif de condition ou d'isolement sur votre boîte aux lettres.

~~Mme MARTIN~~

- En cas d'abus de confiance ou de doute :
- ✓ Rapprochez-vous d'une personne de confiance.
- ✓ Contactez le **17**.
- ✓ Ne restez pas seul avec votre questionnement.

PRÉVENTION
DES
CAMBRIOLAGES



SUR INTERNET

- ✓ E-mail suspect, expéditeur inconnu. Une personne qui se fait passer pour un proche vous demande de l'argent car elle est en difficulté.
 - ✓ Attention aux faux sites internet commerciaux relatifs aux ventes de masques, de gels, ...
 - ✓ Lors de transactions commerciales sur internet, vérifiez que le site est sécurisé par "https" ou par un cadenas.
 - ✓ Ne répondez pas aux sollicitations, n'ouvrez pas de pièce jointe, ne cliquez sur aucun lien et n'envoyez pas d'argent.
 - ✓ Vérifiez le nom de l'expéditeur, l'adresse mail, le site officiel.
- Rappel :** aucune administration ou banque ne vous demandera vos coordonnées bancaires ou des informations personnelles.
- En cas d'escroquerie par internet :**
- ✓ Signalez l'abus à votre banque, faites annuler toute transaction.
 - ✓ Contactez le **17**, déposez plainte même si le malfaiteur est inconnu.
 - ✓ Rapprochez-vous d'une personne de votre entourage.

Du changement chez les agents de la collectivité

Du nouveau à la Bibliothèque

Après avoir pendant 26 ans fait la promotion de la lecture auprès des Capellaubinois, Françoise Huchédé a fait valoir ses droits à la retraite le 31 décembre dernier. Elle a commencé en septembre 1994, juste avant la construction de la Maison Pour Tous et a vu arriver l'informatisation en 1997 avec ses évolutions. Elle finit sa carrière avec 475 lecteurs soit 20 % de la population de la commune. En dehors de ses activités de bibliothécaire, Françoise a exercé le travail d'agent recenseur sur la commune et a animé l'étude du soir de l'école primaire.



Françoise Huchédé et Céline Bouju (de gauche à droite)

Elle a été remplacée par Céline Bouju qui a pris ses fonctions le 1^{er} janvier. Céline n'est pas novice dans le monde du livre et de la librairie. En effet elle a été pendant douze ans salariée dans une librairie du Mans puis durant trois ans à la médiathèque Le Mans sud.

La jeune femme souhaite continuer "L'Heure du Conte" pour le jeune public, organiser des expositions et peut-être pourquoi pas créer un club de lecture.

Bienvenue aux nouveaux agents de la collectivité

Suite au départ en retraite et aux mutations professionnelles de plusieurs membres du personnel communal, 4 nouveaux agents ont rejoint les effectifs communaux depuis le début de l'année.

Monsieur Andy Hoffmann a intégré les services municipaux le 1^{er} avril dernier en tant qu'agent polyvalent au pôle bâtiments.

Madame Clémence Benard et Monsieur Adrien Catherine-Lancaster ont, au 1^{er} mai, pris leurs fonctions respectives d'agent du pôle entretien ménager - surveillance des enfants au restaurant scolaire et d'agent polyvalent au pôle bâtiments. Ils auront également en charge l'entretien et la surveillance du Centre Saint Christophe.

Monsieur Benoit Barbet a, quant à lui, intégré les services municipaux le 1^{er} juin dernier. Précédemment en poste à Connerré, il est le nouveau responsable des services techniques en charge du personnel technique et de ménage ainsi que du suivi des travaux sur la commune.



Benoit Barbet



Andy Hoffmann



Clémence Benard et Adrien Catherine-Lancaster

Ambition Armées-Jeunesse

"En 2021, notre politique de jeunesse du ministère des Armées fera l'objet d'une nouvelle présentation. Cette "Ambition Armées-Jeunesse" nous permettra d'affirmer et de maintenir nos objectifs : transmettre les valeurs de la République, les valeurs d'engagement, de solidarité et de fraternité, développer la citoyenneté."

Geneviève Darrieussecq

Ministre déléguée auprès de la ministre des Armées,
chargée de la mémoire et des anciens combattants

26 janvier 2021

Une adaptation nécessaire de la politique jeunesse du ministère

Ambition Armées-Jeunesse prend en compte la montée en puissance du Service National Universel (SNU) et la contribution du ministère au plan gouvernemental "Un jeune - Une solution".

Ces deux projets de société ouvrent de nouvelles perspectives en matière de politique en faveur de la jeunesse et imposent une adaptation du rythme et des priorités des moments de rencontre entre les armées et la jeunesse française.



Les objectifs poursuivis par Ambition Armées-Jeunesse

Réorganisation et priorisation des activités jeunesse en les adaptant aux phases du SNU (effort sur les rendez-vous obligatoires : JDM* + MIG*, JDC* en tuilage).

Équité territoriale avec un effort prononcé vers les territoires qui bénéficiaient peu ou pas des actions du ministère.

Ancrage territorial plus marqué par l'implication dans le soutien des actions des établissements et centres de la DSNJ (chaîne du service national et de la jeunesse).

Instauration d'un suivi et d'une valorisation du lien initié entre les jeunes et la défense à travers un parcours d'engagement innovant.

Une nouvelle gouvernance

Une gouvernance à deux niveaux :

✓ **Un niveau central de coordination et de pilotage** associant autour de la ministre déléguée les têtes de chaîne (état-major des armées, armée de terre, armée de l'air et de l'espace, marine nationale, direction des patrimoines, de la mémoire et des archives, DSNJ...).

À ce niveau, la DSNJ, acteur de référence de la politique de jeunesse depuis 2017, exerce la promotion et la coordination des actions jeunesse du ministère, les armées en assurant, quant à elles, la conception et le pilotage.

✓ **Un niveau territorial de conduite et de soutien** de ces actions s'appuyant sur les acteurs locaux (OGZDS*, CAM*, COMZT*, formations administratives, établissements et centres de la DSNJ).

Des ressources dédiées

✓ **Des moyens humains :**

- **DSNJ** : 33 réservistes, 209 collaborateurs civils et militaires et 100 volontaires du service civique au sein des établissements et des centres du service national et de la jeunesse.
- **Armées** : 6 000 animateurs militaires au profit des JDM et JDC.

✓ **Des budgets identifiés :**

Budget T2 réserve, crédits de fonctionnement, financements innovants (mécénats, industries de défense).

✓ **Des outils pédagogiques et numériques :**

Vade-mecum et jeux interactifs.

SI SAGA, sites internet, outil de gestion et de suivi du vivier, stratégie digitale jeunesse, réseaux sociaux.

La politique du ministère en faveur de la jeunesse

Cette politique vise principalement à :

Relever le défi de l'attractivité des métiers de la défense en faisant découvrir aux jeunes ses multiples possibilités d'engagement, en tant que militaire ou civil.

Renforcer le lien armées-nation en éveillant l'esprit de défense et de résilience et en renforçant le sentiment d'appartenance à la communauté nationale.

Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, notamment ceux en difficulté et issus de milieux défavorisés.

La direction du service national et de la jeunesse

La DSNJ est l'acteur de référence sur les questions de jeunesse depuis 2017 au sein du ministère des Armées et un interlocuteur privilégié au niveau interministériel.

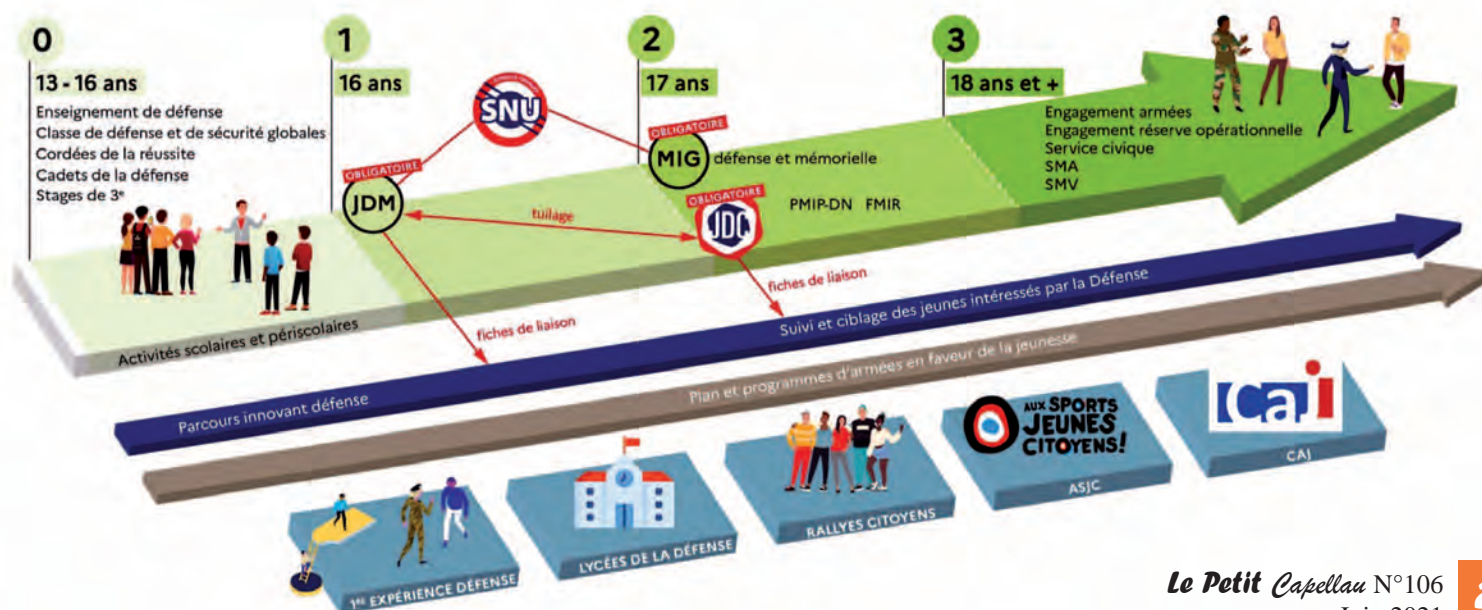
Présente en métropole et outre-mer, au plus près des territoires, elle entretient un contact direct avec nos jeunes citoyens que ce soit au cours des JDC et bientôt JDM, dans le cadre du plan égalité des chances, au sein des unités du service militaire volontaire ou au travers des groupes de travail de la commission armées-jeunesse.

À travers **Ambition Armées-Jeunesse**, elle est plus que jamais engagée dans son rôle de coordination de l'ensemble des actions menées en faveur de la jeunesse aux côtés des armées, directions et services.



Glossaire :

ASJC	Aux Sports Jeunes Citoyens ! (programme)	JDM	Journée Défense et Mémoire nationales (SNU)
CAJ	Commission Armées-Jeunesse	JOP	Jeux Olympiques et Paralympiques
CAM	Commandant d'Arrondissement Maritime	MIG	Mission d'Intérêt Général (SNU)
CDSG	Classe de Défense et de Sécurité Globales	OGZDS	Officier Général de Zone de Défense et de Sécurité
COMZT	Commandant de Zone Terre	PMIP	Préparation Militaire d'Initiation ou de Perfectionnement
DPMA	Direction des Patrimoines, de la Mémoire et des Archives	SMA	Service Militaire Adapté (ministère des Outre-mer)
FMIR	Formation Militaire Initiale du Réserviste	SMV	Service Militaire Volontaire
JDC	Journée Défense et Citoyenneté	SNU	Service National Universel



Un peu de civisme et de savoir vivre... SVP !

Horaires pour le bruit

En premier lieu, il est rappelé que les travaux de jardinage ou de bricolage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, pompes d'arrosage à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués qu'aux heures et jours suivants :

- de 8h30 à 19h30 les jours ouvrables ;
- de 9h00 à 19h00 les samedis ;
- de 10h00 à 16h00 les dimanches et jours fériés.



Tout bruit gênant causé sans nécessité est interdit de jour comme de nuit.

Avec les beaux jours, pour bien vivre ensemble, quelques règles simples peuvent être appliquées.

En respectant ceux qui vous entourent, vous serez respectés.

Brûlage et déchets verts

En période de tonte et d'entretien des haies, la circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts indique que les particuliers n'ont pas le droit de brûler leurs déchets ménagers à l'air libre. Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

A ce titre, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- ✓ L'herbe issue de la tonte de pelouse ;
- ✓ Les feuilles mortes et résidus d'élagage ;
- ✓ Les résidus de taille de haies, d'arbustes et de débroussaillage ;
- ✓ Les épluchures.



Sanctions : brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Vos déchets verts sont à déposer en déchetterie ou dans les bennes prévues à cet effet situées parking du Parc de Boudan, rue de Bruxelles et rue des Myosotis (près du Parc des Myosotis). Il est rappelé qu'il est formellement interdit de déposer des sacs plastiques dans ces bacs ou à côté de ces derniers. Même si le container est plein, tout dépôt d'ordures dans un lieu public ou privé est illégal et verbalisable.

Ils peuvent également faire l'objet d'un compostage individuel.

Les chats errants

Il a été observé que certains habitants donnent à manger aux chats errants.

En les attirant, cet apport de nourriture contribue à la multiplication des chats errants pouvant causer des nuisances aux propriétés voisines.

Il est rappelé qu'il est aussi interdit de déposer de la nourriture en tous lieux publics pour attirer les animaux errants ou sauvages. Cette interdiction est applicable aux voies privées, cours ou parties communes d'un immeuble.

Il est important d'attirer l'attention des habitants qui alimenteraient les chats errants sur le fait qu'un regroupement important d'animaux peut être la source de problèmes sanitaires pour les hommes comme pour les bêtes.

Il peut également générer des nuisances sonores ou olfactives.

Il faut savoir que si vous achetez ou si on vous offre un chat, le vendeur ou le propriétaire ont l'obligation d'identifier l'animal.



35 €
D'AMENDE

.....
ÇA VOUS FAIT CHER
LE PRIX AU KILO



Animaux domestiques

Les propriétaires d'animaux, ainsi que ceux qui en ont la garde, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage.

De même, il est rappelé que les chiens doivent être tenus en laisse sur la voie publique et que dans un souci de propreté les déjections canines sont interdites sur le domaine public. Les propriétaires ont l'obligation de ramasser celles-ci sous peine d'une amende.

Selon l'article R 632-1 du code pénal, le montant de l'infraction s'élève à 35 euros.

Entretien des haies



Les haies et buissons des propriétés privées qui bordent les rues ou les routes peuvent se révéler dangereuses pour la sécurité en diminuant la visibilité pour les usagers des voies, piétons et automobilistes.

Afin d'éviter des accidents, la commune rappelle aux propriétaires qu'il est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies et buissons.

Sécurité - Circulation des trottinettes et des vélos sur les trottoirs

Dans la commune, certains trottoirs sont étroits et la circulation des trottinettes et des vélos peut s'y avérer dangereuse.

Il est rappelé que les utilisateurs de rollers, skateboards ou trottinettes sans moteur sont considérés comme des piétons et doivent rouler sur le trottoir.

Par contre, les engins de déplacements électriques (trottinette électrique, hoverboard, gyropode, monoroue) doivent circuler sur la chaussée. L'utilisateur doit être âgé d'au moins 12 ans et rouler à une vitesse maximum de 25 km/h. L'engin ne peut pas transporter plusieurs personnes en même temps.

Il en va de même pour les vélos qui sont considérés comme des véhicules et doivent donc circuler sur la chaussée.

Seuls les enfants de moins de 8 ans sont autorisés à circuler sur les trottoirs sans gêner les piétons et à allure modérée.



Drones : des règles à respecter !

Les propriétaires d'un drone doivent respecter des règles pour assurer la sécurité des personnes au sol ainsi que le respect de la vie privée et du droit à l'image.

Concernant la réglementation des drones, il faut distinguer ceux qui sont utilisés pour le loisir et ceux utilisés dans le cadre d'activités professionnelles.

Usage des drones pour les loisirs.

En la matière, l'utilisation est strictement réglementée. En premier lieu, sachez que si votre drone pèse 800 gr, il doit être enregistré sur le site : <https://alphantango.aviation-civile.gouv.fr/login.jsp> qui est le portail public des utilisateurs d'aéronefs télépilotés. Vous devrez également suivre une formation.

Si votre drone est inférieur à 800 gr, certaines règles sont à respecter (voir tableau).

L'utilisation d'un drone dans des conditions d'utilisation non conformes aux règles édictées pour assurer la sécurité est passible d'un an d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende en vertu de l'article L. 6232-4 du code des transports.

Pour plus d'information rendez-vous sur le site de la direction générale de l'Aviation civile :

www.developpement-durable.gouv.fr/-Drones-aeronefs-telepilotes-.html

Usage des drones pour les activités professionnelles.

Pour cet usage, des dérogations sont possibles en demandant une autorisation. En effet, les vols effectués en zone peuplée sont soumis à une déclaration préalable auprès du préfet territorialement compétent pouvant donner lieu à une interdiction ou à une restriction de vol. La déclaration est effectuée avec un préavis de cinq jours ouvrables.

Bien utiliser un drone de loisir en 10 points

- | | | | | |
|---|---|--|---|--|
| 1
Ne pas survoler des individus. | 2
Respecter les hauteurs maximales de vol (150 m). | 3
Ne jamais perdre l'engin de vue et uniquement en vol de jour. | 4
Le survol des espaces publics en agglomération est interdit. | 5
Ne pas utiliser de drones à proximité des aérodromes. |
| 6
Vérifier si la pratique de ce loisir est couverte par votre assurance. | 7
Respecter la vie privée d'autrui. | 8
Interdiction de survoler des sites sensibles ou protégés. | 9
Les prises de vues ne doivent pas faire l'objet d'un usage commercial. | 10
Ne pas diffuser de prises de vue sans l'accord des personnes concernées. |



Embellissement de la commune

plantes fatiguées, pour aménager de nouveaux espaces verts ou pour organiser des animations communales comme par exemple "Un arbre, une naissance".

Afin d'améliorer le cadre de vie des Capellaubinois, chaque année durant la période de novembre à février le service Espaces Verts réalise des plantations (arbres, arbustes et vivaces) pour renouveler des massifs vieillissants ou des

Cheminement derrière les commerces



La haie de ce cheminement était vieillissante. Une grande partie a été arrachée et remplacée.

Composition de la haie : Photinia Pink Crispy, Troëne Tricolor, Osmanthe Burkwoodii et Saugé Royal Bumble ...

Massif place de l'église

Le massif était uniquement constitué de rosiers vieillissants. Celui-ci a été complètement réagencé avec de nouveaux rosiers à fleurs odorantes (Rosier déco Crazy Pink Voluptia) et agrémenté de vivaces.



Complexe sportif

Suite aux travaux de réfection du parking et à la construction des courts couverts de Padel, différents aménagements ont été réalisés :

- ✓ Réfection du massif devant le logement du gardien à l'entrée du complexe ;
- ✓ Réalisation d'un massif à l'entrée de la salle omnisports ;
- ✓ Création d'une trame verte entre les charmes pyramidaux le long de la voie de circulation du complexe ;
- ✓ Remplacement de la haie des courts de tennis extérieurs ;
- ✓ Réalisation d'un massif devant les courts couverts de Padel.



Ces plantations sont réalisées toujours dans la même philosophie que nous évoquions dans les précédents bulletins et sont effectuées de la manière suivante :

1. Préparation du sol puis amendement organique de celui-ci (exemple : fumier de vaches déshydraté + cornes broyées)
2. Pose d'une bâche biodégradable puis plantation dense avec des plantes de faible ou de moyen développement et surtout résistantes et des végétaux à faible entretien.
3. Paillage systématique uniquement avec des matériaux organique 100% dégradables du type copeaux de bois ou branches broyées.



Le but est d'avoir dans les massifs un sol vivant, riche en matière organique et en biodiversité. Ainsi les plantes seront en meilleure santé et plus pérennes.

Vous retrouverez la liste exacte des plantes utilisées en scannant le QR Code ci-contre.



Massif à l'entrée de l'accueil de la mairie

Ce petit espace situé à l'ombre était composé de rosiers plantés il y a plus de 20 ans.

Les nouvelles plantations sont axées sur des plantes d'ombre dont un Érable Palmatum Orange Dream, un Hortensia à feuille de Chêne, des Cyclamen, Heuchères, Fougères ...



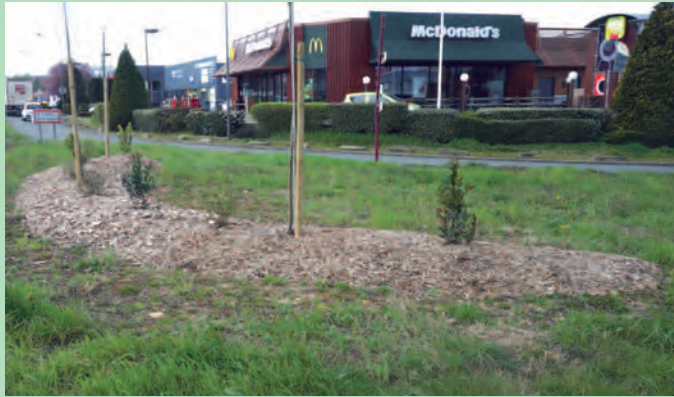
Allée du souvenir

Le massif "méditerranéen" était vieillissant et a été en partie revégétalisé.



De nouvelles essences méditerranéennes ont été plantées : Lavande Plantinum Blonde, Santoline, Indigofera, Sauge Caradonna, Romarin Pointe du Raz, Agapanthe Northern Star, ...

Carrefour rue Albert de Dion et D 338



Cet aménagement issu d'une rétrocession de Le Mans Métropole était envahi d'adventices (chiendents, ...) et de plantes invasives (Renouée de Japon, ...). De nombreuses plantes étaient en fin de vie en raison d'un sol de mauvaise qualité.

Le service Espaces Verts a repris l'ensemble et réalisé un massif avec des plantes supportant un sol pauvre et sec (Arbousier, Coronille et surtout des Robiniers à feuille dorée).

Le gazon de cet espace sera refait prochainement.

Talus rue Sainte Geneviève

La commune est maintenant devenue propriétaire du cabinet dentaire ainsi que de son parking.

Le talus du parking, d'une superficie de 100 m² était recouvert d'une toile tissée très endommagée, n'était pas végétalisé.

Le service Espaces Verts a retravaillé l'ensemble du talus et y a planté de nombreux végétaux : Lilas des Indes, Cotoneaster, Phlomis, Millepertuis, Elegia, Coronille, Cercis canadensis Carolina SweatHeart, ...



Prochainement des panneaux avec le prénom de l'enfant et sa date de naissance ainsi que le nom complet de l'arbre seront installés.

"Un arbre, une naissance"

Depuis plusieurs années, des arbres sont plantés pour l'opération menée par le Conseil Municipal Jeunes : "Un arbre, une naissance".

Cet hiver, en raison des conditions sanitaires, les plantations ont été réalisées sans les parents ni les enfants.

Une dizaine d'arbres ont été plantés au bassin de rétention, rue Coup de Pied. On peut y retrouver différents types de chênes et autres essences rares.

Gestion et entretien du patrimoine communal

Récupération de l'eau de pluie

Une citerne souple, reliée aux gouttières des ateliers municipaux, a été installée l'automne dernier.

Outre l'intérêt environnemental, la démarche est de ne plus utiliser d'eau potable pour arroser les nombreuses plantations des espaces verts ou pour nettoyer le mobilier urbain.

En effet, les services municipaux consomment environ 20 m³ d'eau pour l'arrosage chaque semaine. Avec une capacité de 160 m³, le service Espaces Verts aura une autonomie de 2 mois d'arrosage sans qu'il n'y ait de précipitations.

De plus, en utilisant cette eau de pluie, les services ne seront plus soumis aux restrictions préfectorales devenues depuis plusieurs années quasiment systématiques l'été.

Un panneau informant de cette démarche sera apposé sur la tonne à eau réservée à l'arrosage.



Entretien des espaces verts

Tous les ans à la fin de l'hiver, le service Espaces Verts effectue un nettoyage de l'ensemble des massifs de la commune : taille (rosiers, arbustes, vivaces, ...), désherbage et surtout paillage.

La taille est raisonnée et non systématique. L'objectif est de laisser les plantes développer leurs ports naturels ainsi que leurs floraisons. Par exemple, les hortensias devant la Maison Pour Tous sont taillés par suppression de quelques vieux bois à la base des arbustes, le reste étant juste effleuré.

Informations sur la gestion des espaces verts

Dans le but de compléter les panneaux de communication réalisés l'année dernière sur la gestion des espaces verts, de nouveaux panneaux ont été mis en place.

Ainsi vous pourrez rencontrer le long des chemins des informations simples sur des refuges pour hérissons en tas de bois ou encore des précisions concernant le fauchage tardif, refuge de la biodiversité.



Gestion du domaine boisé

Dans le cadre du suivi des espaces boisés de la commune, le 23 mars dernier, deux agents de l'Office National des Forêts accompagnés de deux agents municipaux ont arpenté le bois de Boudan et celui de Saint Christophe.

Des arbres ont été marqués afin qu'ils soient coupés.

Le but de cette opération est de sécuriser les boisements, surtout les allées, et d'éclaircir les reboisements opérés en 2000. Certains arbres ont souffert en raison des années successives de sécheresse.

Écopâturage - Les moutons et les brebis sont de retour

Bonne nouvelle pour les enfants et leurs parents, comme les années précédentes, la commune accueille pendant 6 mois des *Chèvres des Fossés* et des *Moutons d'Ouessant*.

Les animaux ont pris leurs quartiers début avril et auront pour tâche principale de limiter l'embroussaillage et les espèces végétales envahissantes. Ce formidable vecteur de lien social protège l'environnement en évitant d'entretenir ces surfaces avec des engins mécaniques.



Ces animaux ne sont pas la propriété de la commune. Ils sont loués à Miguel Dechère, auto-entrepreneur.

Vous pourrez voir pâturer :

- 5 chèvres des fossés, rue de Bruxelles ;
- 3 moutons d'Ouessant à côté du city stade ;
- 4 moutons d'Ouessant au bassin de rétention en bas de l'avenue Joël Le Theule.

Rappel important : lors de vos promenades, MERCI de bien vouloir respecter les consignes pour votre sécurité et le bien-être des animaux, à savoir : ne pas les nourrir, tenir vos animaux de compagnie en laisse, ne pas pénétrer dans les enclos, ne pas toucher aux clôtures et barrières ni effrayer les ovins et les caprins.

Du tri à faire dans ses poubelles



Tous les déchets collectés par Le Mans Métropole dans les bacs de tri sélectif et dans les points d'apport volontaire sont amenés à un centre de tri.

Les matières y sont séparées, pour être ensuite envoyées dans leur propre filière de recyclage.

Or ce centre de tri constate que les erreurs sont plus fréquentes qu'auparavant. Des erreurs qui ont un coût pour Le Mans Métropole et, indirectement, pour les usagers du service.

Il apparaît également que plus de déchets pourraient être recyclés grâce à une meilleure application des consignes de tri.

Dans mon bac vert, je mets :

✓ Tous les emballages en plastique (pots, flacons, barquettes, films, bouteilles, ...), en carton et en métal (conserves, canettes, aérosols, barquettes, ...), bien vidés, sans les laver ;

✓ Tous les papiers (publicités, journaux, courriers, enveloppes, papiers cadeaux, ...).

Le CCAS, Centre Communal d'Action Sociale. Un service d'accompagnement et d'écoute.

Le Petit Capellau a souhaité vous présenter dans ce bulletin le Centre Communal d'Action Sociale. Cette entrevue a été réalisée avec Monsieur Jean-Pierre Prigent, vice-président du CCAS, et Madame Sandrine Janvier, agent de la collectivité en charge de ce service.



Expliquez-nous ce qu'est le CCAS.

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif dont la mission est de développer l'action sociale dans la commune en travaillant sur des projets pour améliorer la vie des administrés.

Le développement de l'action sociale, c'est très large. Pouvez-vous nous donner des exemples ?

En effet, son rôle est très large et peut aller de l'aide alimentaire, au logement, à toutes les démarches administratives diverses et tout ce qui touche à l'aide à la personne.

Y-a-t'il un CCAS dans chaque commune ?

Oui, tout à fait. Le code de l'Action Sociale et des Familles s'assure que chaque commune dispose d'un Centre Communal d'Action Sociale (art. L.123-4).

Quels sont ses moyens ?

Le Centre Communal d'Action Sociale a son propre budget déterminé lors d'un conseil d'administration et voté au budget communal chaque année.



Y-a-t'il d'autres services organisés par le CCAS ?

Le CCAS s'adapte aux évènements et aux demandes. C'est ainsi que nous avons créé une liste de personnes vulnérables après avoir recueilli leur accord. En période de canicule ou de crise sanitaire, par exemple, elles sont appelées par téléphone régulièrement afin de savoir si tout va bien.

Mais qui décide de ces aides et comment cela fonctionne-t'il ?

Dans notre commune, le CCAS est géré par un conseil d'administration composé de 13 membres avec un président, Monsieur le Maire, Joël Le Bolu, un vice-président, Monsieur Jean-Pierre Prigent, de 6 membres du conseil municipal et de 6 autres membres nommés par le Maire issus du monde associatif qui œuvrent dans le domaine de l'insertion, du handicap, des retraités.

Ce conseil se réunit en règle générale une fois par trimestre mais il peut en être autrement en cas de nécessité.



Le conseil d'administration du CCAS

Président : M. Joël Le Bolu, maire. (1)

Vice-président : M. Jean-Pierre Prigent. (2)

Administrateurs élus par le Conseil Municipal :

Mmes Carole Dainne (3), Valérie Dumont (4), Martine Launay (5), Marika Van Haafte (6).

M. Thierry Fournier (7).

Administrateurs au titre de membres extérieurs :

Mmes Françoise Jamin (8) et Florence Leffray (9).
MM. Claude Drouet (10), Marcel Le Borgne (11),
Lucien LERAY (12) et Gilbert VALLÉE (13).

Pouvez-vous en dire plus sur ses actions en faveur de la population ?

Elles sont nombreuses et comme je vous le disais plus avant, elles touchent des domaines très divers concernant les habitants de notre commune.

Des demandes d'aides sociales sont présentées au conseil d'administration après avoir été étudiées en amont par le vice-président.

Les demandes peuvent concerner :

- Des prestations (sous certaines conditions) ;
- Des participations au règlement de factures d'eau, d'électricité, de gaz, ... ;
- Des aides alimentaires par la distribution de colis provenant de la Banque Alimentaire et de Pain contre la Faim ;
- Des aides auprès des Institutions Publiques pour effectuer des démarches ou prendre des rendez-vous (impôts, CPAM, Préfecture,...).



Le CCAS organise aussi des événements conviviaux pour les seniors comme le repas de fin d'année financé par la mairie, le "Colis de Noël" ou le "Gala des Seniors", très appréciés des Capellaubinois.

A noter également le transport en minibus assuré par des bénévoles, tous les mardis matin, vers les centres commerciaux pour les habitants de la commune en incapacité de se véhiculer ou en manque d'autonomie.

Enfin, le CCAS a travaillé sur la mise en place d'une mutuelle santé communale accessible à tous et à laquelle peuvent adhérer les Capellaubinois à tout moment."

Avez-vous pris des mesures significatives par rapport à la pandémie du coronavirus ?

Bien évidemment, le CCAS a réagi face à la demande des personnes :

- En créant une liste d'inscrits pour la prise de rendez-vous en vue de la vaccination ;
- En effectuant la prise de rendez-vous pour chaque personne dans la mesure du possible ;
- En organisant le transport vers les centres de vaccination du département avec le véhicule de la commune.



Autre chose, avez-vous de nouveaux projets ?

En effet, nous sommes en pleine réflexion concernant le portage de repas à domicile et une étude est actuellement menée concernant ce sujet. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé de nos résultats.

Nous avons également comme objectif de se sentir durablement mieux à travers l'organisation de sorties culturelles (musées, cinéma, visites de lieux insolites, ...) ou encore d'ateliers cuisine.

En prévision, la possibilité de mettre en place une navette afin d'assister aux spectacles proposés à l'occasion de la saison culturelle municipale. Nous étudions toutes les suggestions.

Qu'aimeriez-vous dire en conclusion ?

Au cœur de l'action publique municipale, le CCAS de notre commune propose une multitude de services à destination des familles, des personnes isolées, des personnes handicapées et des seniors.

Distinct des autres services municipaux, il occupe une place prépondérante dans la vie des Capellaubinois de tous âges.

C'est pourquoi, nous souhaitons renforcer encore ce service vers l'ensemble de la population de façon à créer un lien avec les plus vulnérables, être à leur écoute et renforcer cet esprit de vigilance.

A qui peut-on s'adresser, où et quand ?

Madame Sandrine Janvier est la personne référente nommée à ce service d'accompagnement pour vos démarches, vos recherches, vos projets quelle qu'en soit la nature. Elle est à votre écoute pour échanger et dialoguer pendant ses permanences en mairie :

- Le mardi et le jeudi après-midi de 13h30 à 17h00 ;
- Le vendredi matin de 9h00 à 12h00.

Vous pouvez également la contacter au **02 43 47 62 70** ou au **06 05 39 70 19**.



"Les Menus Services", portage de repas à domicile

Depuis plus de 5 ans, l'agence "Les Menus Services" du Mans vous propose un service de portage de repas à domicile et dessert plusieurs communes dont La Chapelle Saint Aubin.

Cette structure est spécialisée dans le service à la personne et notamment dans la livraison de repas à domicile et de petits services au quotidien.

Souple et sans engagement, "Les Menus Services" assure une livraison de repas variés, de saison et adaptés à votre éventuel régime. Un grand choix de menus, respectant les saisons, est proposé chaque jour.

Sans aucun engagement dans la durée, c'est vous qui décidez de la fréquence de livraison avec une mise en place rapide (24 à 48 heures), sans frais de dossier. Le responsable d'agence et la diététicienne diplômée d'état, sont à votre disposition pour organiser le service de portage de repas.

Au-delà du portage de repas, le lien social créé avec les bénéficiaires est très important et rassurant pour la famille.

L'agence vous propose également des services complémentaires : téléassistance, petit bricolage, petit jardinage, ménage ...

"Les Menus Services" Le Mans - Centre Commercial de Gazonfier - 23, rue François de Malherbe - 72 000 Le Mans
☎ : 02 43 86 08 31. Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 17h30.



Plan de prévention des risques d'une canicule

Dans le cadre du "Plan Canicule", un registre municipal recense, à leur demande ou celle d'une tierce personne, les personnes vulnérables et isolées vivant à domicile.

Ce registre confidentiel est destiné, en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence, à organiser un contact périodique avec les personnes inscrites afin de leur apporter les conseils et l'assistance dont elles peuvent avoir besoin.

L'inscription au registre est **facultative** et s'opère par déclaration de la personne ou de son représentant légal auprès du secrétariat du CCAS qui recueillera les informations nécessaires.

Le secrétariat est joignable en Mairie les mardis et jeudis de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00.

☎ : 02 43 47 62 70 ou 06 73 56 59 16 - ✉ : ccas@lachellesaintaubin.fr

Qui est concerné par ce registre ?

- ✓ Les personnes âgées de 65 ans et plus, résidant à leur domicile ;
- ✓ Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail, résidant à leur domicile ;
- ✓ Les personnes adultes reconnues handicapées, résidant à leur domicile ;
- ✓ Les personnes vulnérables du fait de leur isolement et non prises en charge par un service particulier.



Manger en quantité suffisante



Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour



BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES



Mouiller son corps et se ventiler



Ne pas boire d'alcool



Éviter les efforts physiques



Donner et prendre des nouvelles de ses proches

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 26 66 66 (appel gratuit)
www.social-sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr • #canicule




Repas et spectacle des aînés

Les seniors âgés d'au moins 68 ans avaient l'habitude de se voir offrir par la municipalité un repas dansant servi le deuxième dimanche du mois d'octobre dans la salle des Fêtes de Saint Christophe.

Deux cents bénéficiaires et conjoints répondaient présents chaque année.

Malheureusement, les mesures liées à la pandémie ont contraint la municipalité à annuler cette journée conviviale.

Il en a été de même pour le spectacle de fin d'année qui a dû également être annulé. De ce fait, les élus ont souhaité ne pas pénaliser les seniors et ont décidé d'offrir un colis à chaque inscrit au gala de la ville du Mans. Cette initiative reflète les actions menées par le CCAS afin d'apporter un peu de chaleur pendant ces moments difficiles.

375 foyers concernés ont été avisés par courrier, début octobre, et 268 colis ont été distribués lors des créneaux de permanence à la Maison Pour Tous par des membres du CCAS et des élus.



Préparation des colis avant la distribution

Besoin d'un médecin le soir ou le week-end ? Composez le 116 117 !

Comment faire face à la poussée de fièvre d'un enfant au milieu de la nuit ?

Où trouver un médecin un dimanche après-midi ?

Autant de questions que chacun peut se poser lorsqu'il a un doute sur son état de santé en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux.

Le 116 117 est gratuit et c'est l'unique numéro à composer pour joindre un médecin généraliste de garde aux heures de fermeture des cabinets médicaux :

- Tous les soirs après 20h ;
- Le week-end à partir du samedi midi ;
- Les jours fériés.

Réservé aux urgences graves, le 15 reste disponible 7j/7 et 24h/24. En cas de doute sur la gravité de la situation, il faut continuer de composer le 15.

Le 116 117 apporte une réponse médicale adaptée aux besoins de chaque patient :

- **Un conseil médical ;**
- **L'orientation vers un médecin généraliste** ou une maison médicale de garde ;
- **L'organisation d'une visite à domicile** en cas d'incapacité de la personne à se déplacer ;
- **La prise en charge sans délai** par les services de l'aide médicale urgente (SAMU) si nécessaire. Dans ce cas, le transfert se fera automatiquement.



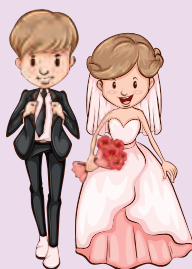
État Civil

Entre le 1^{er} octobre 2020 et le 31 mai 2021, nous recensons sur la commune :



Naissances

6 naissances hors commune
1 naissance sur la commune
1 parrainage civil



Mariages

1 mariage

Pacs (pacte civil de solidarité)

3 Pacs

Décès

3 décès sur la commune
9 transcriptions de décès
[capellaubinois(es) décédé(e)s
hors commune]



La vie au Groupe Scolaire

Le 12 février dernier, les élus de la commission enfance ont réceptionné les travaux du plateau multisports implanté dans la cour de l'école élémentaire. Réalisé en enrobé, il remplace le terrain en herbe et ses deux buts de football.

C'est la création d'un espace sportif homologué, avec deux buts de foot, deux paniers de basket, poteaux pour filet de volley. Cet outil est en libre-service, pour les enfants de l'école lors des récréations.

Dès le retour des vacances d'hiver le 8 mars, le plateau était accessible aux enfants.

L'objectif de cette opération est que tous les enfants scolarisés puissent pratiquer tous les sports sans bien sûr les empêcher d'aller au complexe sportif.

Cette structure va leur permettre de découvrir plusieurs sports et de pouvoir profiter d'un espace qui existait en herbe et n'était utilisable que trois mois durant l'année scolaire.

Un plateau multisports à l'école élémentaire



Salle de sieste à l'école élémentaire

Au retour des vacances de printemps, les enfants de maternelle ont découvert pour leur plus grande joie leur salle de sieste sous de nouveaux habits.

Ainsi ils ont dormi dans les nouvelles parures de lit confectionnées par Madame Jacqueline Poidevin qui égaient désormais leur dortoir.

Cette nouvelle installation a été leur source d'inspiration pour réaliser une jolie fresque murale "*La sieste, c'est chouette*".

Dispositif d'accueil des enfants des personnels prioritaires

A la suite des annonces du Président de la République le mercredi 31 mars dernier, le Groupe Scolaire Pierre Coutelle a fermé ses portes le vendredi 2 avril en fin de journée jusqu'au vendredi 23 avril inclus.

Afin de répondre aux besoins de garde des enfants, dont l'un des parents exerce une activité inscrite sur la liste des personnels prioritaires, un accueil a été mis en place. Il a été assuré par le personnel enseignant la première semaine d'école à distance, et ensuite par le personnel municipal les deux semaines suivantes lors des congés scolaires anticipés.

Les enfants scolarisés sur la commune ont été accueillis du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 dans l'enceinte de l'école.

Le beau temps, qui était de la partie, a permis d'organiser de nombreuses activités extérieures. Bricolage et autres jeux de société étaient également au programme.



Du nouveau au restaurant scolaire

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les familles souhaitant que leur enfant déjeune au restaurant scolaire doivent réserver les repas.

Grâce à un portail famille en ligne, elles peuvent le faire quinze jours à l'avance, tous les mois, tous les trimestres ou pour l'année scolaire.

Ce système a été mis en place dans le but de mieux gérer les achats et ainsi diminuer le gaspillage alimentaire. Les effectifs étant connus à l'avance, le chef de cuisine peut plus facilement adapter ses commandes et ses préparations.

Six mois après la mise en place, les effets sont déjà positifs !



Été 2021 - Des activités pour toutes et tous

Accueil de Loisirs Municipal

L'accueil de loisirs ouvrira ses portes pour les enfants âgés de 3 à 12 ans, du mercredi 7 juillet au vendredi 27 août.

La direction sera assurée par Pauline Cappoen, en juillet, et Marie Lemée, en août.

Deux mois d'été où vos enfants pourront faire des activités en tous genres. Chaque semaine, ils profiteront du bassin d'apprentissage et, en fonction des conditions sanitaires, une sortie sera organisée. Ils pourront également passer au centre une nuit en tente !



Le reste de la semaine, des jeux en extérieur, des activités manuelles et des jeux collectifs viendront ponctuer la vie du centre.

Deux mini camps sont organisés.

Le premier, du 19 au 23 juillet, à la Base de Loisirs "May'n Loisirs" à La Haie Traversaine en Mayenne avec comme activités parc aquatique, kayak, paddle, baignade ...

Le second, du 16 au 20 août, à la Base de Loisirs de La Ferté Bernard.

Au programme : tir à l'arc, optimist, bicross, baignade ...

Le bassin d'apprentissage

Du 7 juillet au 31 août 2021, le bassin d'apprentissage du Centre Saint Christophe sera de nouveau accessible aux enfants de 3 à 12 ans, sous la surveillance cette année de Monsieur Hugo Delalande.

Son accès est réservé à **tout enfant né entre le 1^{er} janvier 2009 et le 30 juin 2018 ou scolarisé en CM2** pour l'année scolaire 2020/2021, résidant sur la commune ou fréquentant le Groupe Scolaire Pierre Coutelle.

Des créneaux horaires seront réservés aux enfants inscrits aux activités organisées au sein de l'Accueil de Loisirs Municipal ou de l'ASCA.

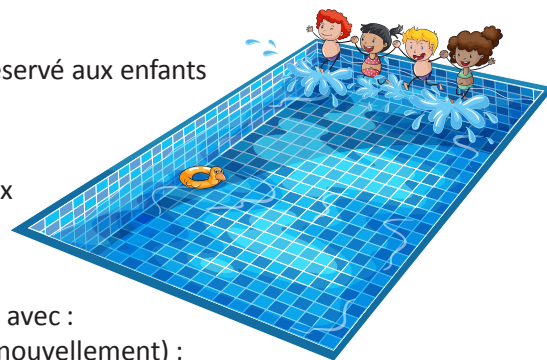
Les horaires d'ouverture seront les suivants :

- Mardi et vendredi de 14h00 à 19h00 avec un créneau de 14h00 à 15h30 réservé aux enfants fréquentant l'ALSH ;
- Mercredi de 14h30 à 19h30 ;
- Jeudi de 14h00 à 19h00 avec un créneau de 14h00 à 15h30 réservé aux enfants fréquentant les stages de l'ASCA ;
- Samedi et dimanche de 14h30 à 19h30.

Pour obtenir une carte d'accès gratuite, il vous suffit de vous rendre en mairie avec :

- ✓ Une photo de l'enfant (ou la carte délivrée l'année précédente pour un renouvellement) ;
- ✓ Un justificatif de domicile.

En raison des contraintes sanitaires, la capacité d'accueil du bassin sera limitée à 18 jeunes baigneurs, placés sous la responsabilité des parents. Il est malgré tout recommandé pour les plus petits, jusqu'à 6 ans, de les munir de brassards.



La vie culturelle municipale est toujours présente

Malheureusement, la crise sanitaire a eu raison de la saison culturelle 2020/2021.

Aucun spectacle programmé n'a pu se tenir.

Toutefois, avec l'assouplissement des règles sanitaires enregistré ce printemps, deux dates ont pu être programmées au mois de juin et retrouver la vie culturelle qui nous a tant manqué !

Tout d'abord le vendredi 11 juin avec le spectacle "**Rouge !**" du Collectif Grand Maximum. Inutile de présenter cette compagnie mancelle, que vous avez plaisir à retrouver chaque année au cours de la programmation culturelle. Avec eux, on ne sait jamais à quelle sauce nous allons être mangés, seule certitude, une bonne partie de rire en perspective.

D'ailleurs, le spectacle "**Rouge !**" ne vous était pas inconnu non plus. Souvenez-vous, en septembre 2015, rue des Camélias, le bouchon qui bloquait la circulation, c'était eux !

Ils sont revenus cette fois, rue de Paris. Vous êtes venus nombreux avec votre voiture et votre siège pliable. Une belle soirée pour ces retrouvailles.

Ensuite, le samedi 19 juin devait avoir lieu la Fête de la Musique avec au programme de nombreux groupes que vous aviez pu découvrir lors de l'édition 2019. Tout était organisé afin de passer une agréable soirée mais, suite aux contraintes sanitaires imposées par la Préfecture, c'est avec beaucoup de regrets que la municipalité a été contrainte d'annuler la manifestation en toute dernière minute. Les élus tiennent toutefois à remercier les commerçants du centre bourg ainsi que les musiciens pour leur investissement.



Le Collectif Grand Maximum et son spectacle "**Rouge**"

Saison culturelle 2021-2022

En solidarité avec les artistes qui auraient dû se produire lors de la saison culturelle 2020/2021, la municipalité a décidé de reporter l'ensemble des spectacles qui étaient programmés cette année.

Vous pourrez donc les retrouver tout au long de la nouvelle saison qui, nous l'espérons, sera synonyme de renaissance !



L'espace culturel L'Orée du Bois

C'est quoi ? C'est où ?

C'est le nom que vous avez choisi de donner à la salle des fêtes de Saint Christophe suite à la consultation et au vote menés à l'automne dernier !

Rendez-vous le samedi 25 septembre pour son inauguration. Le Groupe Déjà vous emmènera pour une visite guidée décalée des lieux. Les Amis de Saint Christophe vous régaleront les yeux avec l'exposition des œuvres de leurs différents ateliers.

Cette journée sera également l'occasion de lancer la saison culturelle. Une très belle journée en perspective.

Des nouveautés

2022 sera également l'année du lancement d'un nouveau festival qui animera la commune tous les deux ans !

"**Le printemps des Langages**" deviendra un temps fort de la vie capelleaubinoise. Ce festival se veut une porte ouverte à toutes les formes artistiques afin que chacun puisse trouver le langage qui lui correspond !

Côté programmation, il est encore un peu tôt pour tout vous dévoiler mais une chose est sûre, de jolies surprises sont prévues !

En attendant, la commission culturelle vous souhaite un très bel été à tous !



La bibliothèque municipale

La bibliothèque municipale vous accueille au premier étage de la Maison Pour Tous, du mardi au samedi.

L'inscription est gratuite et permet l'emprunt de quatre livres pour une durée de deux semaines. A partir de septembre, la durée du prêt passera à un mois.

L'abonnement donne également droit au service en ligne Médiabox (partenariat Sarthe Lecture).

Vous pouvez consulter le fonds sur le catalogue en ligne : <https://la-chapelle-saint-aubin-pom.c3rb.org/>

N'hésitez pas à faire des demandes ou des suggestions d'achats.

Sur place, Céline, la bibliothécaire, vous propose de découvrir les nouveautés qu'elle met en place régulièrement :



Côté animations, "**L'heure du conte**" a repris en s'adaptant au contexte actuel à raison d'un mercredi par mois. Elle s'arrêtera pendant les deux mois d'été pour reprendre en septembre.

Ce rendez-vous, très apprécié des petits comme des grands, s'adresse aux enfants à partir de 2 ans accompagnés par leurs parents.

Autour d'un thème, les jeunes lecteurs sont invités à venir écouter des histoires. Ce temps de lecture se termine par une activité ludique, un jeu ou un coloriage.



Pour toute question ou demande, vous pouvez contacter Céline ou lui rendre visite aux horaires de la bibliothèque.

La bibliothèque municipale vous accueille toute l'année :

Le mardi	de 14h00 à 18h00
Le mercredi	de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00
Le jeudi	de 14h00 à 18h00
Le vendredi	de 16h00 à 19h00
Le samedi	de 10h00 à 12h30

Pour tout renseignement
contactez Céline

☎ 02 43 47 62 64

✉ bibliotheque@lachapellesaintaubin.fr

ASCA Section Basket

C'est d'utilité en ce moment, la section Basket a créé et fait fabriquer des masques aux couleurs du club.

Chaque licencié a pu ainsi bénéficier d'un masque offert parmi 4 modèles disponibles et 2 tailles différentes.

A noter que ces masques sont lavables et fabriqués en France.



Les U11 posent avec leurs masques



Depuis le mois de mars, les entraînements des jeunes licenciés ont repris en extérieur au complexe sportif mais également sur les panneaux de la cour du Groupe Scolaire.

Pendant le mois de juin des séances d'essais sont possibles. Vous devez prendre contact avec nous si vous êtes intéressés.

En juillet et août, la section organisera des stages, ouverts à toutes et tous !

Du 28 juin au 2 juillet, 100% Basket (pour les collégiens et lycéens) ; du 5 au 9 juillet ; du 12 au 16 juillet (pas de stage le 14 juillet) ; du 19 au 23 juillet ; du 16 au 20 et du 23 au 27 août.

Pour tout renseignement concernant les essais et les stages, contacter : Reynold Dupont ☎ : 06 30 69 63 93

✉ : ascabasket@gmail.com - 🌐 : www.ascabasket.com

ASCA - Lavardin Section Tennis de Table

À l'approche de la fin de saison, il flotte habituellement un parfum de vacances, mais cette année particulière bouscule l'atmosphère générale.

Chacun d'entre nous souhaite un retour normal des pratiques sportives !

En attendant, notre club de tennis de table s'est efforcé de vous proposer des activités en extérieur le mercredi et le samedi et nous continuerons à le faire aussi longtemps que nécessaire.

L'unique avantage de la situation actuelle est de faire naître chez nous une plus grande motivation pour la saison prochaine.

Si vous partagez cette motivation avec nous ou que vous souhaitez découvrir notre discipline, les inscriptions ne tarderont pas à ouvrir. Alors restez informés sur nos réseaux sociaux ou notre site internet.

En revanche, si une expérience professionnelle dans notre club vous intéresse, nous recherchons activement un volontaire pour une mission de service civique.

Vous êtes sérieux, curieux et avez des notions de tennis de table ?

N'hésitez plus et contactez-nous.

Nous sommes impatients de vous voir.



Retrouvez sur les infos sur la section :

🌐 : www.asca-lavardintt.com - ✉ : educateur.ascalavardin@gmail.com - ☎ : 06 67 05 90 54

ASCA Section Volley

C'est une saison compliquée et fractionnée pour la section de Volley Ball de l'ASCA. Entre mise en stand-by des activités, possibilité de reprise puis finalement nouveau confinement, les bénévoles et adhérents de la section ont dû s'adapter.

Les championnats qui avaient pu reprendre en septembre 2020 ont été très rapidement stoppés.

L'équipe première est ainsi invaincue ... avec un seul match joué !

L'équipe inscrite au championnat de France de Volley Vétérans a elle aussi été contrainte de stopper son parcours en espérant retrouver le championnat l'année prochaine.

En fin d'année 2020, les tournois qui rythment normalement la vie du club ont été annulés, comme celui d'Halloween. Heureusement nous avons pu nous réunir pour le tournoi d'été du 14 juillet 2020.

Nos stages de perfectionnement pour les jeunes, d'hiver 2020 et de printemps 2021, ont malheureusement connu le même sort avec le confinement et le décalage des vacances scolaires.

De la même façon, le stage découverte soft volley pour les jeunes de l'Institut Médico-éducatif Léonce Malécot a dû être annulé. Nous espérons que de nouvelles sessions pourront être proposées.

Point positif, le retour du printemps et des beaux jours nous ont permis depuis le mois de mars de reprendre les entraînements avec le samedi après-midi pour nos jeunes et nos babys, le dimanche après-midi pour les séniors au complexe sportif. Cette reprise a pu se faire dans le respect des protocoles de l'omnisports et de notre fédération qui nous permettent une pratique en extérieur. C'est un vrai plaisir dans cette année si compliquée de pouvoir continuer nos activités.

Au programme, renforcement, motricité, et surtout jeu et plaisir.



BabyBall version ninja pour les plus jeunes de 4 à 7ans



C'est l'occasion pour l'ASCA volley de proposer une nouvelle activité avec notamment la découverte du Volley Assis pour les adultes.

C'est une discipline paralympique depuis 1980 permettant aux joueurs et joueuses en situation de handicap de jouer assis sur un terrain plus petit, avec un filet plus bas qu'au Volley Ball classique.

C'est une manière de valoriser la mixité dans le sport et pour l'ASCA l'occasion de s'investir sur des pratiques adaptées afin de les développer à l'avenir.

Retrouvez-nous sur les sites : www.ascavolley.com ou www.facebook.com/ascavolley/

Pour nous contacter : ✉ : ascavolley@gmail.fr - ☎ : 06 68 01 13 46



Amicale Accordioniste

Créée en 1992, l'Amicale Accordioniste de La Chapelle Saint Aubin est composée :

- D'une école de musique où l'on apprend le solfège et l'on pratique l'instrument "accordéon". Les cours sont individuels avec des protections en plexiglass entre l'élève et le professeur. Les examens sont placés sous l'égide de la Fédération Musicale de la Sarthe. L'accordéon est un instrument festif et complet avec des améliorations (poids et son) qui convient aussi bien aux jeunes qu'aux plus anciens.

- D'un orchestre d'environ 10 musiciens.

En fonction des directives sanitaires en vigueur, les répétitions de groupe reprendront le mardi de 20h15 à 22h00. Il en sera de même pour le groupe qui pourra se réunir deux fois par mois pour des répétitions complémentaires le vendredi de 20h00 à 22h00.

Les cours seront de nouveau dispensés le mardi de 18h00 à 20h00 et le mercredi à partir de 14h00.

Les cours et répétitions se déroulent dans la salle associative située à l'entrée du complexe sportif Raoul Rousselière.

Les inscriptions sont prises tout au long de l'année.

Au cours de l'année, deux élèves ont été présentés à la finale du concours organisé par l'UMPE à Château-Gontier (53) le dimanche 25 octobre dernier.

Madame Chantal Simon en Catégorie Adultes Accordéon Cadet A a obtenu le 1^{er} prix avec Grande Distinction, coupe et ruban d'honneur avec 96% des points.

Monsieur Augustin Dublé, 13 ans, en catégorie Accordéon Initiation B a décroché une Médaille d'or avec 88% des points.

Le mardi 20 avril, l'association a enregistré une émission d'une demi heure dans le studio de la radio RCF Sarthe pour le programme "Un air d'Accordéon" animée par Jean-Claude Giraud, Alexandra et Jean Luc Bouttier diffusée le jeudi 22 et le samedi 24 avril.



Depuis mars 2020, l'Amicale Accordioniste a continué d'assurer ses cours par vidéo-conférence. Ce système était très pratique mais il ne remplaçait pas le contact humain. Afin de garder le contact, des réunions étaient régulièrement organisées également par vidéo-conférence.

En fonction de la situation sanitaire, l'association espère organiser un "après-midi concert" ou un "après-midi dansant" le dimanche 3 octobre prochain qui sera animé par le groupe d'accordéons et les élèves.

Vous pouvez suivre les activités de l'association sur : <https://accordeonaacsa.pagesperso-orange.fr/>

Renseignements et inscriptions : AACSA - Amicale Accordioniste de La Chapelle Saint Aubin

1, rue des Glycines - 72 650 La Chapelle Saint Aubin

☎ : 02 43 47 64 08



Capel Singers

L'année écoulée n'a hélas pas permis à l'association de se rassembler pour chanter.

C'est avec optimisme qu'elle envisage un retour à la normale dès le dimanche 26 septembre 2021.

Renseignements et inscriptions :

Capel Singers - M^{me} Marie-Claude Ridray, Présidente

☎ : 06 86 73 52 87 -

✉ : contact@capel-singers.com ou mc.ridray@gmail.com



L'Hémiole École de Musique

En fonction du contexte sanitaire, l'école de musique espère que ses élèves pourront se produire en extérieur et vous présenter leur travail de l'année !

Grâce à son engagement et surtout celui de tous ses adhérents, l'Hémiole a réussi à maintenir la continuité pédagogique pour la quasi-totalité de ses activités musicales. Soyez remerciés de votre bienveillance et de votre compréhension.

Ouverture des inscriptions pour la rentrée 2021-2022

Dès la mi-juin, vous pourrez vous inscrire pour la rentrée 2021-2022 en téléchargeant la fiche d'inscription sur le site internet de l'association.

Des permanences seront également mises en place. Comme chaque année, vous pourrez retrouver l'école de musique aux forums des associations de La Chapelle Saint Aubin et de l'Antonnière organisés les deux le 4 septembre.

L'Hémiole - École de Musique

Centre Culturel et d'Animation du Val de Vray - rue de l'église - 72 650 Saint Saturnin

☎ : 02 43 23 91 79 (répondeur) - ✉ : contact@hemiole72.com - 🌐 : <http://hemiole72.com>

Danse Country

Hello les Capellaubinoises et les Capellaubinois !

Comme vous avez pu le constater, en raison de la crise sanitaire, les cours de Country ont été suspendus.

Nous sommes prêts à vous accueillir pour une nouvelle saison qui devrait commencer le 13 septembre prochain à la salle polyvalente Pierre Coutelle.

Cette année, nous avons décidé de créer un nouveau cours intitulé "*détente country*". Il s'adresse aux anciens danseurs de country qui souhaitent se remettre en selle à un rythme zen sur des danses apprises à cette époque. Les cours ont lieu le lundi de 18h30 à 19h30 toujours à la salle polyvalente.

Les autres cours se déroulent le lundi de 19h45 à 21h15 pour les *Confirmés*, le mardi de 19h30 à 21h00 pour les *Novices*, le mercredi de 19h30 à 21h00 pour les *Débutants*, le jeudi de 19h30 à 21h00 pour les *Intermédiaires*.

Nous vous offrons toujours la possibilité de venir découvrir la Danse Country le mercredi avec les débutants et les deux premiers cours seront gratuits.

Les plus chevronnés ont aussi la possibilité de découvrir notre association au travers de nos différents niveaux de cours donnés avec la bonne humeur de nos animatrices.

Tout le bureau se joint à moi pour vous souhaiter une bonne reprise et une bonne santé.

Countryman, le President,
Gilles VELARD.



Vous pouvez suivre les activités de l'association sur : www.ascacountry.fr
Renseignements et inscriptions : Association Sarthoise Chapelle Saint Aubin Country
 ✉ : ascacountry72@gmail.com - ☎ : 06 08 15 94 81 ou 06 81 85 65 04

Généralités Mouvement

En raison de la Covid 19, depuis le début de l'année les adhérents n'ont pas pu se retrouver pour les activités habituelles du club puisque l'accès à la salle des Buis était interdite.

Néanmoins, les mardis, tout en respectant les mesures sanitaires, les amateurs de pétanque ont pu jouer sur les terrains du Complexe Sportif.

Tandis que les jeudis, deux groupes de marcheurs pouvaient profiter de belles après-midis soit pour une randonnée de 8 à 9 km, soit pour une balade plus courte de 3 ou 4 km.

Sans la limite de 10 km, les sorties pédestres peuvent se faire hors La Chapelle Saint Aubin.

Comme tous les clubs, les adhérents espèrent se retrouver le plus tôt possible.



Soucis de balisage sur le sentier jaune : sans être verbalisés retrouver le droit chemin !

Avec cette période sanitaire compliquée, l'activité de l'ARC Randonnée est au point mort, comme celle de beaucoup d'associations. La traditionnelle journée du 1^{er} mai que nous organisons avec la municipalité a été reportée au dimanche 19 septembre, journée du patrimoine.

En raison de la propagation du virus, les mesures sanitaires très contraignantes recommandées par notre fédération (groupe maximum de 6 personnes, distance de 50 m entre deux groupes de 6, espacement de 2 m entre chaque participant d'un même groupe, obligation d'un encadrant dans chaque groupe) rendent la pratique de la randonnée ingérable.

Certains d'entre vous réussissent par petits groupes et en fonction d'affinités à s'organiser des sorties ; nous n'avons, bien sûr, pas d'objections à faire à ces initiatives, mais dans ce cas, les règles rappelées ci-dessus s'appliquent, même s'il s'agit d'une organisation privée. Le risque, en cas de non respect des consignes, est d'être verbalisé à hauteur de 135 € par personne.

En ce qui concerne la pratique sur les chemins de la commune, nous avons été alertés à plusieurs reprises sur des problèmes de balisage sur le parcours jaune, sans pour autant que ces randonneurs aient été ver...balisés !

Ces remarques nous parvenant de plus en plus souvent, il était nécessaire de comprendre d'où venaient ces difficultés. Pour adapter notre parcours jaune à l'arrivée du boulevard nature, nous avons, en 2015, modifié en partie son tracé, et c'est celui-ci qui peut être acquis (avec le parcours bleu) pour la modique somme de 1 € au bar tabac de la commune. Ce parcours s'appelle "autour du village".

Par contre, Le Mans Métropole a créé récemment un carnet de balades (24 chemins autour du Mans) vendu notamment à l'Office de Tourisme du Mans au prix de 7 €.

ARC Randonnée

Le problème est que dans ce carnet notre premier parcours jaune (plaquette de 2006) est repris dans la fiche n°11 et appelé la balade de Saint-Christophe.

Que devez-vous faire si vous êtes sur ce chemin ?

Les deux parcours sont communs jusqu'au sentier des bassins. Quand vous avez traversé la rue de Coup de Pied (à hauteur du passage à niveau), vous arrivez sur le sentier des bassins. Au bout de 400 m sur ce sentier, deux possibilités :

- ✓ Soit vous avez le parcours normal "autour du village" de l'ARC Randonnée et vous continuez tout droit, pour une boucle totale d'environ 9 km.

- ✓ Soit vous avez le carnet de balades de Le Mans Métropole, et celui-ci vous indique de prendre le chemin à gauche, sans vous occuper de la croix jaune ; vous retrouverez un balisage jaune plus loin, et traverserez le village, pour une boucle totale d'environ 8,5 km.

Et si vous n'avez aucun document, sachez que le parcours normal, c'est tout droit.

La photo ci-dessous vous permet de bien visualiser à quel endroit on doit choisir à gauche ou tout droit.

Bonnes balades à tous.



Résumé de l'épisode précédent : En 1853, Louis-Pierre Cornué, notable de La Chapelle-Saint-Aubin, lègue un bâtiment à la condition d'y créer "un établissement de sœurs de charité" ; deux religieuses sont installées, l'une étant chargée d'instruire les enfants, l'autre de soigner les malades. En 1856, lors de sa création, l'école compte 40 fillettes dans un espace qui ne fait pas 40 mètres carrés.



Aussi, les décennies suivantes sont émaillées de considérations sur l'exiguïté du local scolaire ... mais également sur les conditions de vie très inconfortables des deux sœurs. Dans leur lieu de vie, réduit à une pièce unique, on trouve l'entrée principale de la maison, la chambre à coucher, la salle de réception, le parloir et la salle à manger ; le 3 avril 1870, le conseil municipal apprend que "le plancher est pourri au dessus de la cave des sœurs, ce qui est très dangereux". Compatissante, la municipalité répond invariablement qu'"en raison de son état de finances, elle ne peut songer à apporter aucune amélioration", et elle transmet les dossiers au Préfet.

Coïncidence ou pas ? Le 15 janvier 1884, aux lendemains de la mise en place des lois de laïcisation de l'enseignement de 1881-82, les sœurs Modeste Guyomard (elle est alors âgée de 71 ans), et Louise Bossu, démissionnaires, quittent le village. Une démarche effectuée auprès des Sœurs de la Charité de Notre-Dame d'Évron pour les remplacer ne donne aucun résultat. Seules, celles de Briouze apportent une réponse favorable, assortissant leur accord d'une visite préalable des locaux ... que le maire va s'empresser de faire tapisser et repeindre, favorisant ainsi l'installation des deux religieuses. Quant aux travaux plus importants, l'Administration est formelle : la maison n'étant pas sa propriété exclusive, la commune ne pourra recevoir aucun secours du Département et de l'État. Les héritiers, sollicités pour céder purement et simplement le bâtiment, refusent au nom du respect de la volonté du défunt. L'impasse est totale pour les édiles qui, liés par les termes trop contraignants du legs, dépourvus de ressources propres pour entretenir des locaux qui ne leur appartiennent pas vraiment, décident sagement ... de se contenter d'attendre.

Vingt ans plus tard, la situation s'est encore dégradée. Le conseil municipal, réuni le 11 décembre 1904, constate que "la vétusté [du logement] est telle que l'institutrice [sœur Gabrielle Yvon] ne peut l'habiter". Aussi, envisage-t-il de faire construire une nouvelle école, juste en face, de l'autre côté de la rue, dans le prolongement de celle des garçons. Les héritiers ayant l'intention de poursuivre en justice la commune pour non exécution des termes du testament, la municipalité se résout enfin à abandonner le legs.

Après cinquante ans de fonctionnement, parfois chaotique, au service des petites Capellaubinoises, la maison dite du Cadran est donc restituée aux Cornué ; elle est cédée, le 30 avril 1907, à Émile Plot, tonnelier.

Un an plus tard, au décès du propriétaire, elle est vendue à Louis Joseph Brichet prêtre à Sainte Corneille puis, le 22 juin 1925, à Georges Branchu, le curé de La Chapelle-Saint-Aubin.

C'est dans ses murs que se tiennent les cérémonies religieuses après l'incendie de la vieille église, en 1916 et avant la bénédiction de la nouvelle, en 1927.

Plus tard, s'y dérouleront diverses activités paroissiales.

À la mort de Georges Branchu, la maison est acquise par la Société Anonyme Immobilière Sarthoise, puis devient une demeure particulière, ce qu'elle est encore aujourd'hui.



Chantal Houel,
pour l'atelier de recherches en histoire locale de l'ARC.

Les Amis de Saint Christophe

La rentrée des ateliers créatifs et culturels du centre Saint Christophe s'est faite le 14 septembre 2020, mais suite aux problèmes liés à la crise sanitaire, nous avons été contraints de fermer nos portes fin octobre.

Depuis la fin du mois d'avril, les ateliers Pilâtes, Stretching et Qi Gong ont pu reprendre en extérieur. Les cours étaient dispensés dans la cour du centre sans que les élèves ne puissent accéder aux locaux.

Avec l'assouplissement des contraintes sanitaires, des ateliers et des stages en intérieur ont été programmés au mois de juin.

Ainsi, trois stages de Tapisserie d'Ameublement se sont déroulés du 9 au 11 juin, du 14 au 18 juin et du 21 au 25 juin.

Il en a été de même avec la reprise des ateliers Anglais - Art floral - Cartonnage / Reliure - Dessin / Peinture - Encadrement - Peinture sur Tissus.



Les réinscriptions se tiendront jusqu'au 30 juin dans la salle rez-de-chaussée de la ferme du Centre Saint Christophe et reprendront à partir du 6 septembre 2021.

Vous aurez également l'occasion de retrouver Les Amis de Saint Christophe au Forum des Associations qui aura lieu le samedi 4 septembre prochain au Centre Saint Christophe.

Dans le but de faire connaître ses activités, l'association a tenu deux permanences les matinées des samedis 12 et 19 juin derniers, place des commerces.

Quelques nouveautés à la rentrée de septembre : sophrologie mais aussi du stretching ainsi que des ateliers découverte au trimestre pour les juniors à partir de 8 ans, mais aussi pour les adultes. Ils pourront découvrir les ateliers (couture, cartonnage, ...) à raison d'une fois par mois le samedi.

A l'occasion de l'inauguration de l'espace culturel "L'Orée du Bois", vous pourrez venir voir une petite exposition qui réunira les ateliers ainsi que les créations des adhérents. Elle se tiendra les 25 et 26 septembre. Vous pourrez ainsi venir admirer les œuvres créées par les adhérents et vous renseigner sur les différents ateliers auprès des animateurs qui seront présents lors des deux jours.

Vous pouvez vous inscrire au secrétariat toute l'année pour les stages et pour les ateliers.

Il est ouvert le lundi de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h15, le mardi et le vendredi de 13h30 à 16h15, le mercredi de 13h30 à 17h15 et le jeudi de 15h30 à 17h15. Fermeture aux vacances scolaires.

☎ : 02 43 47 66 29 - ✉ : amisdestchristophe@gmail.com - 🌐 : www.amisdesaintchristophe72.fr

Union Syndicale Apicole Sarthoise



L'Union Syndicale Apicole Sarthoise est le syndicat de tous les apiculteurs en Sarthe. Elle est la représentante à l'échelon départemental du Syndicat National Apicole (SNA).

L'USAS valorise l'apiculture lors de différentes manifestations en Sarthe "Fête du miel" à l'Arche de la Nature, "Fête des champignons" à la Chapelle Saint Aubin, "Fête des jardins" et "Quatre jours" au Mans et répond également aux demandes de présentation de l'apiculture dans les établissements scolaires, les collectivités, les entreprises

Chaque année, l'USAS contribue avec son Rucher École, situé sur la commune, à l'initiation à l'apiculture d'une quarantaine de personnes désireuses de mieux connaître les abeilles ou de posséder une ruche.

Ces temps de formation et d'échanges de pratiques se déroulent de mars à octobre à raison d'un ou deux samedis par mois, sur deux années.

L'USAS met à disposition de ses adhérents des outils et des accessoires dédiés à la récolte du miel et permet de bénéficier de réductions auprès de ses partenaires comme par exemple lors d'achats de plantes mellifères, de matériels apicoles ...

En complément, l'USAS prévoit pour la saison 2021/2022 d'enrichir ses activités pour répondre aux nouvelles préoccupations de ses adhérents et d'ouvrir ses portes au public.

Pour tout contact : le site internet : 🌐 : <https://usas72.fr> - Par mail : ✉ : referent@usas72.fr

Pour signaler la présence d'un essaim à récupérer :

Rucher école : ☎ : 06 11 75 51 26 - Monsieur Jean-Claude Rousselle : ☎ : 06 76 04 07 40
Président de l'USAS : ☎ : 07 67 18 77 93

Calendrier des manifestations

La sécurité et la santé de tous restent notre priorité.

Au vu des évènements récents et des protocoles sanitaires imposés par l'État, il nous est à ce jour, impossible de valider et donc de communiquer sur les manifestations à venir, qu'elles soient associatives ou municipales.

Nous espérons vivement que cette situation s'améliore afin de soutenir nos associations et partager tous ensemble des moments de convivialités.

Merci de votre compréhension.

Collecte des objets encombrants

Elle a lieu une fois par mois. Vous devez appeler 4 jours avant la collecte, afin de préciser votre nom, votre adresse et la nature des objets à enlever. La collecte est effectuée gratuitement pour les particuliers dans la limite de 1 m³.

Les objets doivent être présentés sur le trottoir face à votre domicile pour le matin 7h00.

Les gravats et tailles d'arbustes ne sont pas acceptés.

 **02 43 47 47 60**

pour laisser vos coordonnées et la nature des objets à enlever.

*mardi 13 juillet - jeudi 12 août
mercredi 15 septembre - mercredi 13 octobre
mardi 16 novembre - vendredi 10 décembre*

Collecte des ordures

Tri sélectif - Bac roulant vert

Collecte le vendredi matin tous les 15 jours. Le bac doit être présenté sur le trottoir la veille à partir de 19h00.

Sont acceptés, tous les emballages en plastique (pots, flacons, barquettes, films, bouteilles, ...), tous les emballages en carton et en métal (conserves, canettes, aérosols, ...), bien vidés, sans les laver et tous les papiers (publicités, journaux, courriers, enveloppes, papiers cadeaux, ...).

*9 et 23 juillet - 6 et 20 août
3 et 17 septembre - 1^{er}, 15 et 29 octobre
12 et 26 novembre - 10 et 24 décembre*

Ordures ménagères

Collecte tous les lundis matins, sauf jours fériés.

Le container doit être présenté sur le trottoir la veille à partir de 19h00.

Un problème sur la voirie ?

Trou dans la chaussée ?

Dépôt sauvage d'ordures ?

Égout bouché ?

Fuite d'eau sur le réseau public ?

Lampadaire en panne ?

Panneau de signalisation tombé ?

Appelez la cellule de proximité de Le Mans

Métropole :

 **02 43 47 45 45 (choix 1)**

Conciliateur de justice

Pour un règlement amiable des litiges concernant les dégradations, les conflits de voisinage, de la consommation, ainsi que les différends propriétaires-locataires, le Conciliateur de Justice, intervient bénévolement sur La Chapelle Saint Aubin.

Monsieur Joël Tréhoux tient une permanence le 3^{ème} mardi de chaque mois, sur rendez-vous, à la Maison Pour Tous.

Pour prendre rendez-vous contactez :

 **06 16 17 48 89**

OU  joel.trehoux@conciliateurdejustice.fr

Bulletin d'informations municipales quadrimestriel

Directeur de la publication : Monsieur Le Maire

Conception et réalisation : commission Communication et Services Municipaux

Photos et illustrations : ville de La Chapelle Saint Aubin et associations, sauf mention

Distribution : conseil municipal et bénévoles **Dépôt légal :** à parution

Impression : K'Prim Impressions - 168, route de Beaugé 72 000 Le Mans

Papier PEFC et encres végétales **Tirage :** 1 400 exemplaires

Illustration couverture : plateau multisports à l'école élémentaire



Services à la santé

✓ Médecins Généralistes

- Docteur Isabelle Aubry-Olivier

56, rue de l'Europe - ☎ : 02 43 47 66 50

- Docteurs Corinne Adet-Jubault, Pascal Bellion,

Gwendoline Ménager et Nathalie Morinais

Cabinet médical - 41, rue de la République

☎ : 02 43 47 62 16

✓ Soins Infirmiers au cabinet ou à domicile

Mesdames Bernadette Percher, Magali Poirier et Marie-Hélène Maignan

Cabinet médical - 41, rue de la République

☎ : 07 86 98 26 53

Permanences sans rendez-vous du lundi au vendredi de 7h30 à 8h30. Pas de permanence les mardis et jeudis pendant les vacances scolaires.

✓ Kinésithérapeutes

Mesdames Alexandra Taveau, Sophie Borgne-Maillard et Anne-Charline Ribot-Le Peltier

Cabinet médical - 41, rue de la République

☎ : 02 43 47 60 46

✓ Psychologue-Psychothérapeute

Mesdames Edith Genaux et Aude Lugé

Cabinet médical - 41, rue de la République

☎ : 06 12 13 94 05 - Site : www.psylochapelleville.fr

✓ Pédicure - Podologue

Madame Manuela Tortevois

Cabinet médical - 41, rue de la République

☎ : 06 64 03 38 94

✓ Chirurgien - Dentiste

Madame Oana Charmetant

79, rue de l'Europe - 72 650 La Chapelle Saint Aubin

☎ : 09 86 63 56 19

La prise de rendez-vous se fait par téléphone les lundis-mardis-jeudi-vendredis entre 9h00 et 11h00 et entre 14h00 et 16h00.

Les horaires de consultations sont évidemment plus étendus.

✓ Pharmacies

- Pharmacie Denet

35, rue de l'Europe - ☎ : 02 43 47 62 59

☎ garde : 02 43 28 32 21

Du lundi au vendredi : 9h00 - 12h30 / 14h30 - 20h00

Samedi : 9h00 - 13h00 / 14h00 - 18h45

- Pharmacies de garde

Nuits, dimanches et jours fériés - ☎ : 08 25 12 03 04

Déchetteries (les plus proches)

✓ Le Mans - Centre de tri de la Chauvinière

Rue des Grandes Courbes

Lundi au vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Samedi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00

✓ Le Mans - Centre de tri du Ribay

Route de Beaugé

Lundi, mardi et mercredi : de 9h00 à 12h00

Jeudi et vendredi : de 14h00 à 18h00

Samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

✓ Centre de tri de Saint Saturnin

Les Morinières

Lundi, mardi et mercredi : de 14h00 à 18h00

Jeudi et vendredi : de 9h00 à 12h00

Samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Permanences sociales

✓ Assistante sociale

Madame Berron n'assure plus de permanence et reçoit uniquement sur rendez-vous.

Contactez son secrétariat - ☎ : 02 43 14 33 60

✓ Conciliateur de justice

Monsieur Tréhoux vous reçoit sur rendez-vous le 3^{ème} mardi de chaque mois de 9h00 à 11h30 à la Maison Pour Tous.

Prendre rendez-vous au ☎ : 06 16 17 48 89 ou par courriel à

✉ : joel.trehoux@conciliateurdejustice.fr

Numéros d'urgence

Médecins d'urgence 72 - ☎ : 15

SAMU - ☎ : 15

POMPIERS - ☎ : 18

GENDARMERIE - ☎ : 17

SOS MAINS

Clinique du Pré - 13, avenue René Laennec - Le Mans

☎ : 02 43 775 775

Centre Anti-Poisons Interrégional

CHU 4 - rue Larrey - 49 933 Angers Cedex 9

☎ : 02 41 48 21 21

Renseignements utiles

✓ Marché

Tous les samedis de 8h00 à 12h30 sur le parking du Groupe Scolaire Pierre Coutelle, rue de la République.

✓ Point Poste

Bar Tabac Le Capella - 35, rue de l'Europe

☎ : 02 43 47 62 29

✓ Gendarmerie

48, rue de la Paille - ☎ : 02 43 39 08 38

✓ Culte

Père Dominique Auzenet

Presbytère - 1, rue de la République

☎ : 02 43 47 69 32

Les offices religieux ont lieu successivement dans les paroisses d'Aigné, de La Chapelle Saint Aubin, de La Milesse et de Saint Saturnin.

Pour connaître les lieux et heures des offices religieux, vous pouvez consulter le panneau d'affichage à l'église.

✓ Service de taxi (jour et nuit)

Madame Céline Parage - ☎ : 06 82 58 78 96

✓ Contacts presse locale

- LE MAINE LIBRE

Monsieur Sébastien Jodeau

1, rue des Trèfles - 72 650 Aigné

☎ : 06 03 81 79 68 - ✉ : seb.jodeau@hotmail.com

Madame Catherine Chaillou

38, rue de l'Europe - 72 650 La Chapelle Saint Aubin

☎ : 06 83 38 48 98 - ✉ : catherinechaillou@orange.fr

- OUEST FRANCE

Monsieur Michel Meyer

Les Etrichets - 72 650 Saint Saturnin

☎ : 06 95 22 95 49

